

Pour qu'il Règne



La vertu théologique de Charité

District du Benelux – Lieux de culte

Belgique

- **Bruxelles**
Église Saint-Joseph
Square Frère-Orban, 3
1040 Bruxelles
bruxelles.stjoseph@fsspx.be
Dimanches et fêtes :
Messe basse à 8h00
Grand-messe à 10h00
En semaine :
Messe basse à 18h00
Permanence d' un prêtre
à partir de 16h30
- **Anvers Prieuré du T.-S. Sacrement**
Hemelstraat 21,
2018 Antwerpen
Tél. : +32 (0)3 229 01 80
Dimanches et fêtes :
Messe à 7h30 et 10h00
Salut du Saint Sacrement à 18h00
En semaine :
Messe basse à 18h30
Samedi à 9h30
Chapelet à 18h00
- **Hainaut**
Carmel du Sacré-Coeur
Rue des Wagnons 16
7380 Quiévrain
Tél. : +32 (0)65 45 81 65
Dimanches et fêtes :
Grand-messe à 10h00
En semaine : Messe basse à 8h00
- **Liège**
Eglise du Sacré-Coeur
Steffeshausen 5
4790 Burg Reuland
Tél. : +32 (0)80 46 00 13
Dimanches et fêtes :
Grand-messe à 9h30
- **Prieuré du Christ-Roi :**
Rue de la Concorde, 37
1050 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 550 00 20
En semaine :
Messe basse à 7h15
Le jeudi : Messe à 8h25
(en période scolaire)
Dimanches et fêtes:
Messe basse à 18h30
Vêpres & Salut à 17h30
- **Flandre Orientale**
Chapelle Saint-Amand
Kortrijksesteenweg 139,
9000 Gent
Tél. : +32 (0)3 229 01 80
Dimanches et fêtes :
Grand-messe à 10h00
- **Namur**
Chapelle Saint-Aubain
Rue Delvaux 8,
5000 Namur
Tél. : +32 (0)2 550 00 20
Dimanches et fêtes :
Grand-messe à 10h30
En semaine :
Samedi : 10h00

Pays-Bas

- **Gerwen**
Prieuré Saint-Clément
Heuvel, 23
5674 RR Nuenen -Gerwen
Tél. : +31 (0)40 283 45 05
Dimanches et fêtes :
Messe à 10h30
En semaine :
Lun./mar./jeu. : 18h30
Mer./Ven. : 7h15
Samedi : 8h30
- **Kerkrade**
Eglise sainte-Marie-des-Anges
Pannesheiderstraat, 71
6462 EB Kerkrade
Tél. : +31 (0)40 283 45 05
Dimanches :
Messe à 9h30
- **Leiden**
Chapelle N.-D. du Rosaire
197 Sumatrastraat
2315 Leiden
Tél. : +31 (0)40 283 45 05
Dimanches :
Messe à 10h30
En semaine :
Vendredi : 19h00
Samedi : 9h00
- **Utrecht**
Eglise saint-Willibrord
Minrebroederstraat 21,
3512 GS Utrecht
Tél. : +31 (0)40 283 45 05
Dimanches :
Messe à 10h30
- **Luxembourg**
Chapelle Saint Hubert
3316 Bergem
Tél. : +352 (0) 6 21 37 84 14
Tél. : +32 2 550 00 20
Dimanches :
Chapelet (et confessions) à 17h00
Messe chantée à 17h30

Luxembourg

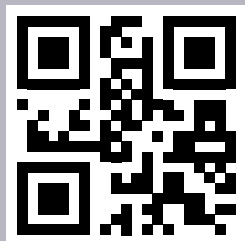
Éditeur responsable :

Abbé Patrick Duverger
Rue de la Concorde, 37
1050 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 550 00 20
Fax : +32 (0)2 550 00 29

Les articles de notre bulletin
paraissent sous la responsabilité
de leurs auteurs.

Courriel : info@fsspx.be
Site : www.fsspx.be

Couverture: **Allégorie de la Charité par Francisco de Zurbaran (1655)**



Versements et soutien financier :

Veillez procéder par virements bancaires à :
"Fraternité Saint-Pie X"
et effectuer vos virements au profit du compte :
ASBL Fraternité Saint-Pie X
BIC : GEBABEBB
IBAN BE20 0016 9750 5656

Ou par chèques au nom de:
"Fraternité Saint-Pie X"

Prix : 3,50 €
Abonnement normal : 35 € (4 numéros + frais d' envoi)
Abonnement de soutien : 50 €

Editorial



Abbé Patrick Duverger
Supérieur du district
du Benelux

« *Parce que l'iniquité abondera, la charité de beaucoup se refroidira* »¹, annonce Jésus, en évoquant la fin des temps, peu avant sa passion et sa mort en croix qui sont le parfait témoignage de son amour infini pour nous².

Prenons garde pour n'être pas de ceux dont la charité se refroidira parce qu'ils auront succombé à la tentation du temps présent. Cette tentation vient du triste spectacle de l'iniquité qui envahit non seulement ce monde dont Satan est le prince mais encore le temple saint devenu en tant de lieux et en trop de ses ministres, comme des pâturages d'Asmodée et des cloaques d'impureté, selon les mots de la Sainte Vierge à La Salette, en 1846. Pour résister à la tentation du temps présent, il faut plus que jamais, veiller et prier sans cesse.

L'acédie ou la paresse spirituelle est l'un de ces péchés contre la charité auxquels induit la tentation du temps présent. L'acédie est une torpeur de l'esprit qui produit un dégoût de l'action. Cette torpeur vient d'une tristesse et d'un ennui au service de Dieu parce que le combat spirituel est rude et long : *On n'en voit pas le bout !*

Dans l'acédie, le chrétien devient lâche et multiplie les concessions sous l'emprise du respect humain. La lassitude s'installe imperceptiblement jusqu'à provoquer le dégoût de la prière, l'afadissement de la pratique, l'abandon du combat et la capitulation. La charité refroidie n'anime plus la foi : les convictions ne sont plus assez fortes pour maintenir un comportement cohérent.

A l'inverse, l'acédie provoque un raidissement du comportement, une recherche de l'isolement par crainte d'affronter les difficultés du témoignage. On s'enferme dans des attitudes et des postures incohérentes avec la pratique de la charité missionnaire à laquelle le chrétien est pourtant obligé par le sacrement de confirmation. Pour s'excuser de son acédie, ce chrétien répète cette antique question : « *Suis-je le gardien de mon frère ?* »³. La charité refroidie n'anime plus la foi : on se veut des mains tellement pures que l'on se coupe les moyens de l'action.

La contemplation de Notre-Seigneur Jésus-Christ est le premier remède à l'acédie. Jésus, lui aussi fatigué du chemin, s'est laissé tomber auprès du puits où il rencontre la Samaritaine⁴. Sa charité débordante pour son Père le stimule à témoigner de la vérité auprès de cette femme, elle aussi fatiguée de sa pauvre vie. Sans la charité, la foi est morte ; sans la charité, l'espérance s'évanouit ; sans la charité pratiquement exercée auprès du prochain, la vie du chrétien n'a plus de sens. Au contraire, « *la charité se réjouit de la vérité, elle croit tout, elle espère tout* »⁵. Des trois vertus théologiques - foi, espérance et charité - la plus grande est la charité car elle demeure éternellement. Mais ici-bas, elles sont données pour aller de pair, s'enrichir mutuellement et élever le chrétien au sommet de la sainteté méritée dans le combat spirituel contre la chair, le monde et Satan.

Si l'iniquité abonde au point d'étendre toujours plus ses tristes ténèbres sur l'humanité, alors la grâce de Dieu surabonde⁶. Il est temps alors pour les disciples de mieux connaître Jésus, de mieux le contempler et de mieux l'aimer. Il est temps de se laisser saisir par la joie de la charité, la joie de l'espérance et la joie de la foi, par cette joie qui a submergé les disciples d'Emmaüs, au soir de Pâques, au point d'inviter Jésus en ces termes : « *Restez avec nous, Seigneur, car il se fait tard et déjà le jour décline* »⁷.

1 *Mat.24,12,*

2 *Jn 15,13*

3 *Gen.4,9*

4 *Jn 4,6*

5 *I Cor.13,6*

6 *Rom 5,20*

7 *Lc 24,29*

Catéchisme de la Somme Théologique

Le Père Pègues est né le 2 août 1866 à Marcillac dans l'Aveyron (France), il fit ses études au grand séminaire de Rodez. Entré dans la province dominicaine de Toulouse, il y prit le nom de Thomas. Devenu le plus important des commentateurs de Saint-Thomas, il a signé de nombreux articles et ouvrages. Son œuvre majeure reste son « Commentaire littéral français de la Somme Théologique de Saint-Thomas. » C'est toute la doctrine thomiste toute la philosophie scholastique exposée et commentée en 21 volumes, dont certains de plus de 700 pages, publiés de 1907 à 1931. Il fut tour à tour professeur à Toulouse, à l'École angélique de Rome, au noviciat de Saint-Maximin, à Pistoie, à l'École internationale des Dominicains, à Rome. Il reçut, dès 1907, les félicitations de saint Pie X pour ses travaux. Ce même pape, qui l'a reçu plusieurs fois, presque familièrement, le nomme, en 1913, Consulteur de la Congrégation des Sacrements. Il était un ami personnel du cardinal Pacelli, futur pape Pie XII. Les derniers mois de sa vie il donnait, tous les samedis, à Rome, des cours publics fort appréciés, que l'« Osservatore Romano » résumait chaque fois en des comptes-rendus aussi longs qu'élogieux. Venu prendre un peu de repos à Dax pour les fêtes de Pâques, après avoir été reçu en audience privée par le pape Pie XI, c'est là qu'il est décédé le 28 avril 1936.

Père Thomas Pègues, O.P.

La charité : sa nature ; acte principal ; formule de cet acte

La charité - vitrail de l'église Notre-Dame-de-la-Nativité, Magny-en-Vexin



Qu'est-ce donc que la charité ?

La charité est une vertu qui nous élève à la vie d'intimité avec Dieu en vue de lui-même selon qu'il est son propre bonheur et qu'il a daigné vouloir nous le communiquer.

Que suppose en nous cette vie d'intimité avec Dieu à laquelle nous élève la vertu de charité ?

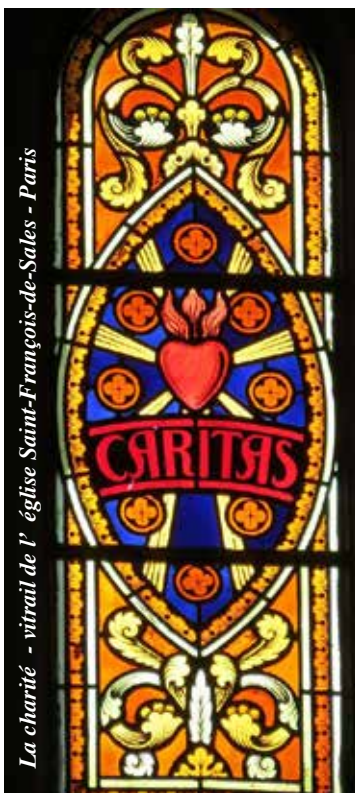
Cette vie d'intimité avec Dieu suppose en nous deux choses : d'abord, une participation de la nature divine, qui divinise notre nature et nous élève, au-dessus de tout ordre naturel, soit humain, soit angélique, jusqu'à l'ordre qui est propre à Dieu, faisant de nous des dieux et nous donnant d'être de sa famille ; ensuite, des principes d'action, proportionnés à cet être divin, qui nous mettent à même d'agir, en véritables enfants de Dieu, comme Dieu agit lui-même, le connaissant comme il se connaît, l'aimant comme il s'aime, et pouvant jouir de lui comme il en jouit lui-même.

Ces deux ordres de biens sont-ils indissolublement liés à la présence de la charité dans l'âme ?

Ces deux ordres de biens sont indissolublement liés à la présence de la charité dans l'âme ; et la charité elle-même n'en est que le couronnement.

Il est donc vrai toujours que quiconque a la charité dans l'âme a aussi la grâce sanctifiante et les vertus et les dons ?

Oui, quiconque a la charité dans l'âme a toujours nécessairement la grâce sanctifiante et les vertus et les dons.



La charité - vitrail de l'église Saint-François-de-Sales - Paris

La charité est-elle la reine de toutes les vertus ?

Oui, la charité est la reine de toutes les vertus.

Pourquoi dites-vous que la charité est la reine de toutes les vertus ?

Parce que c'est elle qui les commande toutes et les fait agir en vue de la possession de Dieu qui est son objet propre.

Comment la charité adhère-t-elle et s'unit-elle à Dieu, ou à la possession de Dieu, son objet propre ?

C'est par l'amour que la charité adhère et s'unit à Dieu, ou à la possession de Dieu, son objet propre.

En quoi consiste cet acte d'amour par lequel la charité adhère et s'unit à Dieu, ou à la possession de Dieu, son objet propre ?

Il consiste en ce que l'homme, par la charité, veut à Dieu ce bien infini qui est Dieu lui-même ; et qu'il veut pour soi ce même bien qui est Dieu étant à lui-même son propre bonheur.

Quelle différence y a-t-il entre ces deux amours ?

Il y a cette différence, que l'un est un amour de complaisance en Dieu, selon qu'il est heureux lui-même ; et l'autre, un amour de complaisance en Dieu, selon qu'il est notre propre bonheur.

Ces deux amours sont-ils inséparables dans la vertu de charité ?

Oui, ces deux amours sont absolument inséparables dans la vertu de charité.

Pourquoi dites-vous que ces deux amours sont inséparables dans la vertu de charité ?

Parce qu'ils se commandent l'un l'autre et qu'ils sont réciproquement cause l'un de l'autre.

Comment montrez-vous qu'ils se commandent l'un l'autre et qu'ils sont réciproquement cause l'un de l'autre ?

C'est qu'en effet, si Dieu n'était pas notre bien, nous n'aurions aucune raison de l'aimer ; et s'il n'avait en lui, comme dans sa source, le bien qu'il est pour nous, nous ne l'aimerions pas de l'amour dont nous l'aimons.

Chacun de ces deux amours est-il un amour pur et un amour parfait ?

Oui, chacun de ces deux amours est un amour pur et un amour parfait.

Chacun d'eux est-il un amour de la vertu de charité ?

Oui, chacun d'eux est un amour de la vertu de charité.

Y a-t-il cependant un certain ordre entre ces deux amours ; et lequel des deux tient la première place ?

Oui, il y a un ordre entre ces deux amours ; et celui qui tient la première place est l'amour qui nous fait nous complaire en Dieu pour le bien infini qu'il est à lui-même.

Pourquoi cet amour doit-il être le premier ?

Parce que le bien que Dieu est à lui-même l'emporte sur le bien que Dieu est pour nous : non que ce bien soit différent, car c'est toujours Dieu lui-même selon qu'il est en lui-même ; mais parce qu'il est en Dieu d'une manière infinie et comme dans sa source ; tandis qu'il n'est en nous que d'une manière finie et dérivée.

L'amour de la charité porte-t-il encore sur d'autres que sur Dieu et sur nous ?

Oui, l'amour de la charité porte sur tous ceux qui possèdent déjà le bonheur de Dieu ou qui sont à même de le posséder un jour.

Quels sont ceux qui possèdent déjà le bonheur de Dieu ?

Ce sont tous les anges et tous les élus qui sont au ciel.

Quels sont ceux qui sont à même de le posséder un jour ?

Ce sont toutes les âmes de justes qui sont au purgatoire et tous les hommes qui vivent sur la terre.

Il faut donc aimer de l'amour de charité tous les hommes qui vivent sur la terre ?

Oui, il faut aimer de l'amour de charité tous les hommes qui vivent sur la terre.

Y a-t-il des degrés dans cet amour de charité que nous devons avoir pour d'autres que pour nous ?



La charité - vitrail de l'église Saint-Thibault - Joigny



Saint Martin de Tours

Oui, il y a des degrés dans cet amour de charité ; car nous devons nous aimer d'abord et surtout nous-mêmes ; puis, les autres, selon qu'ils sont plus près de Dieu dans l'ordre surnaturel, ou selon qu'ils sont plus près de nous dans les divers ordres de rapports qui peuvent nous unir à eux ; tels, par exemple, les liens du sang, de l'amitié, de la communauté de vie et le reste.

Qu'entend-on signifier quand on dit que nous devons nous aimer d'abord et surtout nous-mêmes, après Dieu, dans l'ordre ou les degrés de l'amour de charité ?

Cela veut dire que nous devons avant tout et par-dessus tout nous vouloir à nous-mêmes le bonheur de Dieu, à la seule exception de Dieu, à qui nous devons vouloir ce bonheur antérieurement et de préférence à tout autre.

N'est-ce que le bonheur de Dieu que nous devons nous vouloir à nous-mêmes et vouloir aussi aux autres, en vertu de la charité ?

C'est le bonheur de Dieu avant tout et par-dessus tout ; mais nous devons ou pouvons nous vouloir aussi et vouloir aux autres, en vertu de la charité, tout ce qui est ordonné à ce bonheur de Dieu ou qui demeure dans sa dépendance.

Y a-t-il quelque chose qui soit directement ordonné au bonheur de Dieu ?

Oui, ce sont les actes des vertus surnaturelles.

Ce sont donc les actes des vertus surnaturelles que nous devons vouloir pour nous et pour les autres, immédiatement après le bonheur de Dieu et en raison de ce bonheur ?

Oui, ce sont les actes des vertus surnaturelles que nous devons nous vouloir et vouloir aux autres immédiatement après le bonheur de Dieu et en raison de ce bonheur.

Pouvons-nous nous vouloir aussi et vouloir aux autres les biens temporels, en vertu de la charité ?

Oui, nous pouvons et quelquefois nous devons nous vouloir et vouloir aussi aux autres les biens temporels, en vertu de la charité.

Quand est-ce que nous devons vouloir ces sortes de biens ?

Quand ils sont indispensables à notre vie sur cette terre et à la pratique de la vertu.

Quand est-ce que nous pouvons les vouloir ?

Quand ils ne sont pas indispensables, mais qu'ils peuvent être utiles.

S'ils étaient nuisibles au bien de la vertu, ne pourrions-nous plus nous les vouloir ou les vouloir aux autres, sans aller contre la vertu de charité ?

Non, si ces sortes de biens temporels deviennent un obstacle à la vie de la vertu et sont une cause de péché, nous ne pouvons plus les vouloir, ni pour nous, ni pour les autres, sans aller contre la vertu de charité.

Pourriez-vous me donner une formule précise et exacte de l'acte d'amour qui constitue l'acte principal de la vertu de charité ?

Oui, et voici cette formule sous forme d'hommage à Dieu : Mon Dieu, je vous aime de tout mon cœur et par-dessus toutes choses, ne voulant pour moi d'autre bonheur que vous-même, et voulant ce même bonheur, avant tout et par-dessus tout, à vous-même, puis à tous ceux qui vous possèdent déjà ou que vous daignez appeler à vous posséder un jour.



La charité - vitrail de la cathédrale Saint Maurice - Vienne

La pratique de la charité chrétienne d'après Saint Vincent de Paul

Voici un extrait d'un entretien aux missionnaires donné le 30 mai 1659. Un an avant sa mort, St Vincent-Paul explique aux prêtres de la Mission, congrégation fondée par lui pour l'évangélisation du peuple des champs, comment pratiquer réellement la charité. Alors âgé de près de 80 ans, cet immense apôtre de la charité livre un véritable code de charité chrétienne qu'il a lui-même héroïquement pratiqué, en France, durant des années bien troublées. Pour faciliter la lecture, le texte a été légèrement aménagé ; on le trouvera complet dans Entretiens spirituels réunis par André Dodin- Le Seuil, 1960. Les sous-titres sont de la rédaction.



Saint Vincent de Paul

La Règle des prêtres de la Mission énumère les œuvres que la charité doit opérer : 1° faire aux autres le bien que nous aimerions raisonnablement recevoir d'eux ; 2° ne jamais contredire personne, et trouver tout bon en Notre-Seigneur ; 3° s'entre-soutenir les uns les autres sans murmure ; 4° pleurer avec ceux qui pleurent ; 5° se réjouir avec ceux qui se réjouissent ; 6° se prévenir d'honneur les uns les autres ; 7° leur témoigner de l'affection et leur

rendre cordialement service. Bref, se faire tout à tous pour les gagner tous à Jésus-Christ. Tout cela s'entend, quand il n'y a rien contre les commandements de Dieu ou de l'Eglise.

L'obligation de la charité

Cette charité est d'obligation ; c'est un précepte divin, qui en embrasse plusieurs. Chacun sait qu'en l'amour de Dieu et du prochain la loi et les prophètes sont compris. Tout se réfère là ; tout va là ; et cet amour a tant de force et de privilège que quiconque le possède, accomplit les lois de Dieu, parce que toutes se rapportent à cet amour, et que cet amour fait faire tout ce que Dieu demande de nous : « *Qui aime son prochain, accomplit la loi* »¹.

Or, cela ne regarde pas seulement l'amour vers Dieu, mais la charité du prochain pour l'amour de Dieu ; remarquez, pour l'amour de Dieu ; ce qui est si grand que l'entendement humain ne le peut comprendre ; il faut que les lumières d'en haut nous élèvent pour nous faire voir la hau-

teur et la profondeur, la largeur et l'excellence de cet amour. Saint Thomas met cette question en avant, savoir : qui mérite davantage, ou celui qui aime Dieu et néglige le prochain, ou un autre qui aime le prochain pour l'amour de Dieu ? Et donnant lui-même la résolution à ce doute, il conclut qu'il est plus méritoire d'aimer le prochain pour l'amour de Dieu, que d'aimer Dieu sans application au prochain. Il le prouve ainsi, ce qui semble un paradoxe : « *Aller, dit-il, dans le cœur de Dieu, borner là tout son amour, ce n'est pas le plus parfait, parce que la perfection de la loi consiste à aimer Dieu et le prochain* ». Donnez-moi un homme qui aime Dieu seulement, une âme élevée en contemplation qui ne réfléchit point sur ses frères, oh ! cette personne, trouvant goût très agréable dans cette manière d'aimer Dieu, qui lui paraît uniquement aimable, s'arrête à savourer cette source infinie de douceur. Et en voilà un autre qui aime le prochain, pour grossier et pour rude qu'il soit, mais qui l'aime pour l'amour de Dieu. Quel est, je vous prie, de ces amours, le plus pur et le moins intéressé ? Sans doute que c'est le second, et ainsi il accomplit la loi plus parfaitement. Il aime Dieu et le prochain ; que peut-il faire davantage ? Le premier n'aime que Dieu, mais l'autre aime tous les deux. Nous devons bien nous donner à Dieu pour imprimer ces vérités en nos âmes, pour diriger notre vie selon cet esprit et pour faire les œuvres de cet amour...

Notre vocation et donc d'aller, non en une paroisse, ni seulement en un évêché, mais par toute la terre ; et quoi faire ? Embraser les cœurs des hommes, faire ce que le Fils de Dieu a fait, lui qui est venu mettre le feu au monde afin de l'enflammer de son amour. Qu'avons-nous à vouloir, sinon qu'il brûle et qu'il consume tout ? Mes chers frères, faisons réflexion à cela, s'il vous plaît. Il est donc vrai que je suis envoyé, non seulement pour aimer Dieu, mais pour le faire aimer. Il ne me suffit pas d'aimer Dieu, si mon prochain ne l'aime. Je dois aimer mon prochain comme l'image de Dieu et l'objet de son amour, et faire en sorte que réciproquement les hommes aiment leur Créateur, qui les connaît et les reconnaît ses frères, qui les a sauvés, et que d'une

charité mutuelle ils s'entraiment pour l'amour de Dieu, qui les a tant aimés que de livrer pour eux son propre Fils à la mort. C'est donc là mon obligation. O mon Dieu, que j'ai fait de fautes contre cela ! que j'ai peu connu l'importance de ma règle et que j'ai fait peu d'attention à la charité active et passive où Dieu m'appelle ! C'est de quoi chacun de nous doit demeurer convaincu devant Dieu. Disons-lui tous : « *O mon Dieu, je suis en demeure de ce côté-là ; pardonnez-moi les manquements passés et faites-moi la grâce que votre sainte dilection s'imprime bien avant en mon cœur, qu'elle soit la vie de ma vie et l'âme de mes actions, afin que, se produisant au dehors, elle entre et opère aussi dans les âmes auxquelles je serai appliqué.* »

Pour donner, il faut avoir

Or, si tant est que nous soyons appelés pour porter loin et près l'amour de Dieu, si nous en devons enflammer les nations, si nous avons vocation d'aller mettre ce feu divin par tout le monde, si cela est ainsi, dis-je, si cela est ainsi, mes frères, combien dois-je brûler moi-même de ce feu divin ! Combien m'enflammer à aimer ceux avec qui j'habite, combien édifier mes propres frères par l'exercice de l'amour et combien porter mes chers confrères à pratiquer les actes qui en émanent ! A l'heure de la mort, nous verrons la perte irréparable que nous aurons faite, sinon tous, au moins ceux qui n'ont et n'exercent pas comme il faut cette charité fraternelle. Comment la donnons-nous aux autres, si nous ne l'avons pas entre nous ? Regardons bien si elle y est, non en général, mais si chacun en soi, et si elle y est au degré qu'elle doit être ; car, si elle n'est enflammée, si nous ne nous entraînons comme Jésus-Christ nous a aimés, et n'en produisons des actes semblables aux siens, comment pouvons-nous espérer de porter cet amour par toute la terre ? On ne peut donner ce qu'on n'a pas.

Premier effet de la charité

Bien faire à un chacun comme nous voudrions raisonnablement qu'il nous soit fait, c'est en cela

que consiste le précis de la charité. Est-il vrai que je fais à mon prochain ce que je souhaite de lui ? Et n'ayant point cette affection, il n'y a point-là de charité ; car elle fait faire à son prochain le bien qu'on peut justement attendre d'un fidèle ami.

Regardons le Fils de Dieu ; oh ! quel cœur de charité ! quelle flamme d'amour ! Mon Jésus, qui vous a tiré du ciel pour venir souffrir la malédiction de la terre, tant de persécutions et de tourments que vous y avez reçus. O Sauveur ! ô source de l'amour humilié jusqu'à nous et jusqu'à un supplice infâme, qui en cela a plus aimé le prochain que vous-même ? Vous êtes venu vous exposer à toutes nos misères, prendre la forme de pécheur, mener une vie souffrante et souffrir une mort honteuse pour nous ; y

a-t-il un amour pareil ? Mais qui pourrait aimer d'une manière tant suréminente

? Il n'y a que Notre-Seigneur qui soit si épris de l'amour des créatures que de quitter le trône de son Père pour venir prendre un corps sujet aux infirmités Et pourquoi ? Pour établir entre nous, par son exemple et sa parole, la charité du prochain.

C'est cet amour qui l'a crucifié et qui a fait cette production admirable de notre rédemption.

Si nous avons un peu de cet amour, demeurerions-nous les bras croisés ?

Ceux que nous pourrions assister, les laisserions nous périr ?

Oh ! non, la charité ne peut demeurer oisive; elle nous applique au salut et à la consolation des autres.

Ce premier acte porte lumière dans l'entendement ; cette lumière forme l'estime, et l'estime émeut la volonté à l'amour ; il fait que la personne qui aime, a l'esprit convaincu de l'honneur et de l'affection qu'elle doit à son prochain, qu'elle s'en remplit et qu'elle les témoigne par ses paroles et ses œuvres.

Celui qui a cette estime et ces tendresses du prochain peut-il mal parler de lui ? Peut-il faire quelque chose qui lui déplaît ? Mais, ayant ces sentiments au cœur, peut-il voir son frère et son ami sans lui manifester son amour ? De l'abondance du cœur la bouche parle, et, pour l'ordinaire, les actions extérieures rendent témoignage de l'in-



térieur ; ceux qui ont la vraie charité au dedans la montrent au dehors. C'est le propre du feu d'éclairer et d'échauffer, et c'est le propre de l'amour de donner respect et complaisance vers la personne aimée. Avons-nous reçu les espèces de moins d'estime et d'affection pour quelques-uns ? N'en souffrons-nous point les pensées pour quelque temps plus ou moins ? Si cela est, nous n'avons point cette charité qui chasse les premiers sentiments du mépris et la semence de l'aversion ; car, si nous avions cette divine vertu, qui est une participation du Soleil de justice, elle dissiperait ces vapeurs de notre corruption et nous ferait voir ce qu'il y a de bon et de beau en

Deuxième effet de la charité

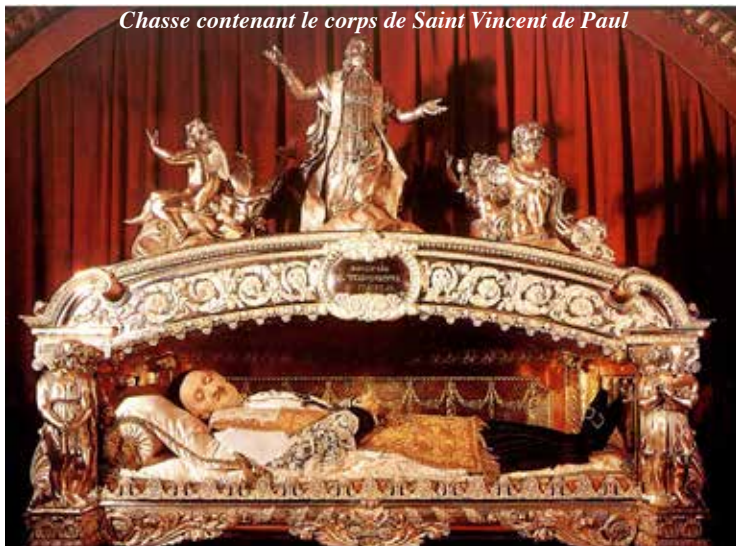
Il consiste à ne point contredire. On est en compagnie ; on s'entretient de quelque bonne chose ; quelqu'un dit ce qui lui en semble, et un autre vient indiscrètement dire : « *Cela n'est point, vous ne sauriez me le montrer.* » Faire cela, c'est blesser celui qui est contredit ; et s'il n'est bien humble, il voudra soutenir son opinion, et voilà le débat qui tue la charité. Ce n'est pas en contredisant mon frère que je le gagne, mais en prenant bonnement en Notre-Seigneur ce qu'il a avancé ; il a peut-être raison, et je n'en ai pas ; il veut contribuer à une honnête conversation, et je la tourne en dispute ; et cependant ce qu'il dit, il le dit en un sens que, si je le savais, je l'approuverais. Fi donc de la contradiction qui divise les cœurs ! Evitons-la comme une fièvre qui altère, comme une peste qui désole et comme un démon qui ravage les compagnies les plus saintes ; chassons ce mauvais esprit par nos prières ; élevons-nous souvent à Dieu, et surtout quand nous aurons occasion d'entrer dans les sentiments des autres, à ce qu'il nous fasse la grâce d'en user de la sorte, bien loin de les contredire et de les contrister ; ils disent bonnement ce qu'ils pensent, prenons aussi bonnement ce qu'ils disent. Si quelques-uns médisent, ou se moquent (ô Sauveur, ne le permettez jamais), mais, si cela arrive, il ne les faut pas reprendre publiquement ; non, cela ne me semble pas faisable, ni selon la règle, ni selon la théologie, ni selon les maximes de l'Évangile, mais cela se doit faire en particulier et en secret. Je pensais tantôt si Notre-Seigneur avait jamais contredit quelques-uns de ses disciples en présence des autres ; il ne m'en est venu aucun exemple, que la contradiction à saint Pierre, quand il lui dit : « *O Satan² !* » et cela sur le champ ; et une autre fois qu'il se vantait qu'il suivrait son Maître à la mort : « *Ah ! lui dit-il, tu me renieras trois fois cette nuit.* » Quoi qu'il en soit, nous voyons que Notre-Seigneur a été fort réservé à contredire, pourquoi ne le serons-nous pas aussi ? Il avait droit de redresser publiquement les siens, parce qu'il était la voie et la vérité ; mais nous, qui pouvons nous égarer, nous



devons être fort retenus pour ne jamais contrarier ceux qui parlent, de crainte de leur donner confusion, d'émouvoir un débat et de combattre la vérité. Donnons-nous à Dieu, Messieurs, pour nous garder de cela. Si nous sommes d'avis contraire, ou ne disons mot, ou disons simplement les choses comme nous les savons, sans attaquer ni le sens que les autres leur donnent, ni la manière dont ils les rapportent, estimant qu'ils ont raison d'en user ainsi. Et voilà comme la charité est bénigne, ainsi que dit saint Paul³.

Troisième effet de la charité

C'est le support des infirmités les uns des autres. Qui dirons-nous parfait ? Nul homme sur la terre. Mais qui ne dirons-nous pas imparfait ? Puisque tous les hommes ont des défauts, qui est-ce donc qui n'a pas besoin de support. Qui s'étudiera bien verra en lui quantité de faiblesses et de manquements, et même reconnaîtra qu'il ne se peut empêcher d'en avoir, ni par conséquent de donner de l'exercice aux autres ; qu'il s'étudie selon le corps et selon l'esprit. Il se trouvera quelquefois, et nous tant que nous sommes, dans une opposition étrange à un homme qui ne sera pas mal fait, de qui tout nous déplaira ; qu'il regarde, qu'il écoute, qu'il parle, ou qu'il agisse, tout nous semblera défaut en lui, par la mauvaise disposition de notre nature. Un autre parlera nettement, selon les règles de la grammaire ; nous trouverons ses conceptions obscures et ses paroles fades, par une antipathie que nous avons pour lui, qui pourtant n'est pas volontaire ; et pour cela, s'il vient à s'en apercevoir, nous sommes bien aises qu'il ne s'en ressente pas, mais qu'il nous en excuse ; pourquoi ne le tiendrons-nous pas aussi pour excusé quand il nous fera mauvais visage, ou qu'il improuvera nos paroles et nos actions ? Car cette aversion que nous avons en son endroit lui peut arriver vers le nôtre. Nous sommes tantôt gais et tantôt tristes ; quelqu'un nous vit hier excéder en la joie, et aujourd'hui il nous trouve trop mélancoliques. Puisque nous voulons, dans ces excès de notre humeur bizarre, que celui-là nous supporte, n'est-il pas juste aussi que nous le supportions en semblables rencontres ?



Chasse contenant le corps de Saint Vincent de Paul

Faisons-nous le procès; que chacun examine bien ses pièces, les infirmités de son corps, le dérèglement de ses puissances, son inclination au mal, le désordre de son imagination, son infidélité et son ingratitude vers Dieu et ses déportements vers les hommes ; il trouvera en soi plus d'actes de malice et de sujets d'humiliation qu'il n'en connaît en personne du monde ; et alors qu'il dise hardiment : « *Je suis le plus grand pécheur et le plus insupportable des hommes.* » Oui, si nous nous étudions bien, nous trouverons que nous sommes grandement à charge à ceux qui nous fréquentent ; et quiconque en est là, que de bien connaître toutes ses misères, qui est un effet de la grâce de Dieu, assurez-vous qu'il est au point qu'il faut pour voir l'obligation qu'il a de supporter les autres ; il ne verra point de fautes en eux, ou, s'il en voit, ce sera peu en comparaison des siennes ; et ainsi du milieu de sa faiblesse il supportera son prochain en charité. Support admirable de Notre-Seigneur ! Vous voyez cette poutre qui soutient tout le poids du plancher, qui sans elle tomberait; il nous a de même supportés en nos chutes, aveuglements et pesanteurs d'esprit. Nous étions tous comme accablés d'iniquités et de misères selon le corps et selon l'âme, et ce débonnaire Sauveur s'en est chargé pour en souffrir la peine et l'opprobre. Si nous y pensions bien, nous verrions combien nous méritons d'en être punis et méprisés, nous qui en sommes les coupables.

Que fait-on en se supportant ? C'est faire : « *alter alterius onera portate* »⁴... Que ferez-vous quand vous supporterez vos frères ? Vous accomplirez la loi de Jésus-Christ. Disons-lui tous: « *Mon Seigneur, je ne veux point désormais reconnaître de défauts qu'en moi seul; faites que, dès ce moment, éclairé de la splendeur de votre exemple, je porte tous les hommes en mon cœur, que je les supporte par votre vertu; faites-moi la grâce d'y entrer, enflammez-moi de votre amour.* »

Quatrième et cinquième effets de la charité

On ne saurait voir souffrir quelqu'un, sans souffrir avec lui ; on ne le saurait voir pleurer, sans pleurer aussi. C'est un acte de l'amour qui fait entrer les cœurs les uns dans les autres et sentir ce qu'ils sentent, bien éloignés de ceux qui n'ont aucun sentiment de la douleur des affligés, ni de la souffrance des pauvres. Ah! que le Fils de Dieu était tendre! On l'appelle pour voir le Lazare ; il y va ; la Madeleine se lève et vient au-devant en pleurant ; les Juifs la suivent, qui pleurent aussi ; chacun se met à pleurer. Que fait Notre Seigneur ? Il pleure avec eux, tant il est tendre et compatissant. C'est cette tendresse qui l'a fait venir du ciel; il croyait les hommes privés de sa gloire; il fut touché de leur malheur. Nous devons de même nous attendrir sur notre prochain affligé et prendre part à sa peine. O saint Paul, combien étiez-vous sensible en ce point ! O Sauveur, qui avez rempli cet apôtre de votre esprit et de votre tendresse, faites-nous dire comme à lui : « *Y a-t-il malade avec lequel je ne sois malade ?* »⁵

Et comment puis-je me ressentir de sa maladie, sinon par la participation que nous avons ensemble en Notre Seigneur, qui est notre chef ? Tous les hommes composent un corps mystique ; nous sommes tous membres les uns des autres. On n'a jamais ouï qu'un membre, non pas même dans les animaux, ait été insensible à la douleur d'un autre membre ; qu'une partie de l'homme soit froissée, blessée ou violentée, et que les autres ne s'en ressentent pas. Cela ne se peut. Tous nos membres ont tant de sympathie et de liaison ensemble que le mal de l'un est le mal de l'autre. A plus forte raison, les chrétiens, étant membres d'un même corps et membres les uns des autres, se doivent-ils de compatir. Quoi ! être chrétien et voir son frère affligé, sans pleurer avec lui, sans être malade avec lui ! C'est être sans charité ; c'est être chrétien en peinture ; c'est n'avoir point d'humanité ; c'est être pire que les bêtes.

C'est aussi un acte de charité de se réjouir avec ceux qui se réjouissent. Elle nous fait entrer dans les sujets de leur joie. Notre-Seigneur par ses maximes a eu dessein de nous faire entrer en unité d'esprit et en unité de joie et de tristesse ; son désir est que nous entrions dans les sentiments les uns des autres. L'Évangile de saint Jean rapporte que le bienheureux Précurseur disait, parlant de soi et de Jésus-Christ, que l'ami de l'Époux est tout réjoui d'entendre sa voix. « *Cette mienne joie, disait-il, est donc accomplie⁶ ; il faut qu'il croisse et que je diminue.* » Réjouissons-nous de même quand nous entendons la voix de notre prochain qui se réjouit, car il nous représente Notre-Seigneur ; réjouissons-nous des bons succès qui lui arrivent et de ce qu'il nous surpasse en l'honneur et l'estime

du monde, en talents, en grâce et en vertu. Voilà comme nous devons entrer dans ses sentiments de joie.

Entrons de même dans les sujets de tristesse qui lui arrivent ; faisons par vertu ce que les gens du siècle font souvent par respect humain. Quand ils vont voir une personne affligée qui a perdu un père, une femme, un parent, que font-ils ? Pour l'ordinaire, ils prennent un habit noir ; s'ils ont des panaches, des bouquets et autres enseignes de réjouissance, ils les ôtent et s'en vont couverts de deuil ; sont-ils arrivés, ils paraissent avec un visage triste et, s'approchant de la personne affligée, lui disent : « Hélas ! je ne sais vous exprimer ma douleur pour la perte que j'ai faite avec vous ; j'en suis inconsolable ; je viens mêler mes larmes avec les vôtres » ; et au très belles paroles qui témoignent la part qu'ils prennent à cette affliction. D'où vient cette coutume ? Vous savez mieux que moi que les bonnes cérémonies des chrétiens sont anciennes ; elles tiennent leur origine de l'Évangile et des Épîtres de saint Paul. La pratique des premiers chrétiens était de s'entre-visiter, de se compatir et de se consoler mutuellement. Ces devoirs d'amitié sont venus jusqu'à nous ; ils procèdent du fond du christianisme, qui a fait cela et le fait encore... Originellement donc ces choses étaient actions de charité, et le mal est qu'on les a tirées de leur source ; on en mésuse communément en la manière qu'elles se font à présent, parce qu'on les fait par faste, par grimace, par intérêt, ou par affection naturelle, et non par l'unité d'esprit et de sentiment que le Fils de Dieu est venu établir en son Église, qui fait que les fidèles, ayant un même esprit avec Jésus-Christ, comme ses membres, en sont joyeux ou tristes de la joie ou de la tristesse de leurs frères. Selon cela, nous devons regarder les accidents qui arrivent aux autres comme nôtres.

Sixième effet de la charité

Nous prévenir d'honneur ; et pourquoi ? Parce qu'autrement, il semble qu'on se fuit ou qu'on fait le monsieur, le grand ou le froid ; ce qui resserre le cœur ; et le contraire l'ouvre et le dilate. L'humilité est une vraie production de la charité, et fait prévenir le prochain d'honneur et de respect, et, par ce moyen, nous concilie son affection. Qui est-ce qui n'aime pas une personne humble ? Un lion féroce qui serait prêt à dévorer un autre animal, qui voudrait lui résister, s'il le voit abattu et, par manière de dire, humilié à ses pieds, s'apaise aussitôt. Que peut-on faire à une personne qui s'humilie, que l'aimer ? ... Et si, entre nous, nous pratiquons le respect, nous pratiquerons aussi l'humiliation, parce que l'humilité étant fille de l'amour, elle fonde l'union la charité.

Septième effet de la charité

Le dernier effet de la charité, c'est le témoignage d'affection. Nous devons nous faire connaître les uns aux autres qu'en effet nous nous aimons cordialement. La prévention en fait l'office, offrant cordialement de se rendre service, de se faire plaisir. "Oh ! que je souhaite de vous montrer combien je vous chéris !" Et, après l'avoir dit de la bouche, le confirmer par les actions effectivement servir un chacun et effectivement se faire tout à tous. Ce n'est pas tout d'avoir la charité dans le cœur et dans les paroles ; elle doit passer dans les œuvres et alors elle est parfaite et devient féconde en ce qu'elle engendre l'amour dans les cœurs vers lesquels elle s'exerce ; elle gagne tout le monde.

Que faisons-nous quand nous pratiquons tous ces actes, savoir : 1° de faire aux autres le bien que nous voudrions raisonnablement qu'ils nous fissent ; 2° de ne jamais contredire personne et de trouver tout bon en Notre-Seigneur ; 3° s'entre-supporter les uns les autres sans murmurer ; 4° pleurer avec ceux qui pleurent ; 5° se réjouir avec ceux qui se réjouissent ; 6° se prévenir d'honneur les uns les autres ; 7° leur témoigner de l'affection et leur rendre cordialement service, bref se faire tout à tous pour les gagner tous à Jésus-Christ ? Nous prenons la place de Notre-Seigneur, qui le premier les a pratiqués. Il a pris la dernière place, prenons-la de même ; il est venu témoigner son amour aux hommes, il les a prévenus de ses bénédictions ; prévenons ainsi notre prochain des témoignages, de notre affection, non importunément, ni indiscrètement, mais à propos, avec modération et bienséance et jamais contrairement à la loi de Dieu, car la charité ne le peut permettre.

Hors ces restrictions, faisons le bien toujours et partout, selon les occasions que nous en aurons, qui sera très souvent ; et tant plus nous en ferons dans l'esprit de Notre-Seigneur, tant plus nous serons agréables à ses yeux.

- 1 Rom. XIII, 8.
- 2 Mat. XVI, 23.
- 3 I Cor. XIII, 14.
- 4 Galates VI, 2
- 5 II Corinthiens XI, 29.
- 6 Jn III, 30



Mgr Lefebvre : Qu'ils trouvent chez vous une assistance compréhensive

La première épître de saint Paul aux Corinthiens fait penser à l'attitude de Mgr Marcel Lefebvre : « La charité ne fait rien de méchant, elle ne cherche pas son intérêt, elle ne s'emporte pas, elle ne tient pas compte du mal. Elle ne prend pas plaisir à l'injustice, mais elle trouve sa joie dans la vérité. Elle excuse tout, elle croit tout, elle espère tout, elle endure tout. » Ces quelques mots résument l'attitude d'un prélat avenant qui a fondé sa consolation sur la foi, n'a pas lorgné sur les défauts de ses confrères, n'a jamais nourri aucune rancune ni aigreur et ne s'est pas attaché à indisposer maladroitement. Fort de ses cinquante ans d'activité missionnaire, le fondateur de la Fraternité Saint-Pie X invitait ses séminaristes à faire preuve de mansuétude et de patience envers les nouvelles recrues, malgré leurs défauts, malgré leur mauvaise formation éventuelle. Le tentateur invite-t-il à s'impatienter et à s'exaspérer sur les défauts de ceux qui n'épousent pas les canons de nos préjugés ? Nous pousse-t-il à forcer le trait sur notre voisin de banc ou sur notre prochain ? Mgr Lefebvre répond de manière simple, vivant pleinement sa devise : « Et nous, nous avons cru en la charité ».



quarante qui sont là toute une gamme d'opinions, de manières de voir les choses ; il y en a qui n'ont aucune difficulté à s'assimiler à la maison parce qu'ils se sont trouvés dans un milieu dans lequel ils étaient déjà comme s'ils étaient au séminaire, du moins avec les mêmes pensées, les mêmes idées ; leurs parents pensaient comme eux, comme nous : il n'y a pas de difficultés, donc ils se trouvent ici dans leur milieu, sans aucun hiatus, sans aucune difficulté. Mais il faut comprendre aussi et il faut être très charitable et très compréhensif pour ceux qui n'ont pas eu ce bonheur, qui n'ont pas eu cette grâce de se trouver dans un milieu qui d'emblée s'est opposé aux réformes et qui a voulu maintenir la tradition de l'Église. Alors il y en a certainement qui auront

« Si j'ai demandé à ceux qui viennent d'arriver aujourd'hui de ne pas être présents à cette conférence, c'est parce que je voulais précisément vous donner quelques conseils à leur propos. Quelles doivent être les relations que vous devez avoir avec ceux qui arrivent ? Eh bien, je pense que vous devez d'abord les accueillir le plus charitablement possible, le plus aimablement possible, vous faire leurs guides car ils sont un peu perdus dans la maison. Et, dans le règlement, il y a bien des détails qu'ils ne connaissent pas. Par conséquent, vous devez les aider, ils doivent trouver chez vous une assistance compréhensive et surtout – chose plus importante encore – avec le temps, vous les connaîtrez davantage, vous constaterez chez eux certainement ce qui s'est trouvé chez vous aussi. Il y a parmi les





un peu de peine à se faire au milieu, soit à cause du latin soit à cause de l'ambiance qu'ils peuvent trouver ici. Alors, aidez-les et ne les rebutez pas ! Ne soyez pas durs avec eux ou ne leur faites pas de reproches, ne les considérez pas comme des gens qui ne sont pas à leur place ici comme si vous aviez, vous, à les juger.

Il faut donc au contraire savoir les comprendre qu'il y en a qui peuvent avoir un peu de difficultés à

assimiler les idées et la manière de penser, de voir les choses comme on les voit ici. Mais vous pouvez faire beaucoup dans un sens ou dans l'autre : vous pouvez aider ceux-là à mieux assimiler les principes qui vous sont donnés ici, et vous pouvez au contraire les éloigner et peut-être un jour, je dirais, les contraindre à partir et, peut-être, par conséquent, avoir brisé une vocation soit par manque de compréhension, par manque de charité, par rudesse, par un peu d'orgueil. Alors, il faut les comprendre ! Et s'il y en a qui vous disent des choses qui vous paraissent maintenant inadmissibles et qui sont à juste titre inadmissibles, laissez-les parler ! Et, tout doucement, faites leur voir les difficultés, les objections de ce qu'ils disent et, tout doucement, les amener, leur donner, leur faire venir la lumière que vous avez et dont vous profitez ici et non pas tout de suite prendre une position ego contra : « *Mais comment ? C'est inadmissible ! Mais comment pensez-vous des choses comme ça ? Mais votre place n'est pas ici !* »

Évidemment, Qu'est-ce que vous voulez qui arrive dans la situation actuelle ? Il faut bien se dire que ce sera de plus en plus comme ça et ceux qui sortent des écoles catholiques ne savent plus rien, non seulement ne savent plus rien mais ont une foi déformée ! Alors c'est déjà une grâce pour eux de venir ici, d'être attirés et d'avoir la grâce et le courage de venir à Écône. Ils ont peut-être été très réprimandés par leur entourage, réprimandés par des prêtres : « *Mais comment ? Aller à Écône ?*

Enfin ! On n'a pas idée de ça ! Il ne faut pas y aller ! Ce sont des gens qui sont hors de l'Église ! Vous allez chez des schismatiques, chez des hérétiques ! »

Alors eux ont eu le courage de briser ces obstacles et de venir quand même à Écône et, quelquefois, malgré leurs parents. Alors si maintenant ils arrivent ici et qu'ils sentent un manque d'affection, un manque de compréhension, une dureté de la part du milieu dans lequel ils se trouvent, ça les rejette dans leur milieu. Au lieu de les attirer, ça les rejette et ils pourraient peut-être dire à juste titre : « *Ah voilà ! C'est ça, c'est ce qu'on m'avait dit du milieu intégriste. Ce sont des gens durs, austères, qui n'ont pas de compréhension, pas de charité, ils ne font de quartiers pour rien, il est absolument impossible de parler avec eux, impossible d'avoir une conversation aimable...* » Alors il ne faut pas que ce soit comme cela. Ce sont là des manières de faire qui font preuve d'un manque d'humilité et d'un manque de charité.

Nous ne devons jamais nous enorgueillir des dons et des grâces que le bon Dieu nous a faits car ils ne viennent pas de nous, c'est le bon Dieu qui nous les a données et nous devons précisément essayer de les communiquer aux autres, essayer de faire que les autres puissent avoir les grâces et les dons que le bon Dieu nous donne ! Alors je tenais à vous dire cela parce que, depuis hier déjà, j'ai déjà pu parler avec certains de ces jeunes et je me suis très bien rendu compte que pour certains d'entre eux, déjà, les simples cérémonies auxquelles ils ont assisté les déroutent complètement. Il y en a qui n'ont jamais assisté à une cérémonie en latin, ils ne savent pas ce que c'est ! Alors évidemment vous, vous trouvez cela tout à fait normal mais certains d'entre eux n'ont jamais assisté à une cérémonie en latin, c'est un monde nouveau dans lequel ils entrent. Alors aidez-les à entrer dans ce monde nouveau, dans ce monde qu'est l'Église ! Aidez-les à entrer et n'agissez pas de telle manière qu'ils se croient obligés de partir. »

Conférence spirituelle aux séminaristes d'Écône, 5 octobre 1974



Confirmations à Genève en 1977

Retraite avec Saint Jean – L'Esprit de Vérité et d'Amour

P. Jean-Dominique o.p.



La Trinité par Guillaume Courtois

Esprit d'obéissance

« Si vous gardez mes commandements, vous demeurerez dans mon amour, comme moi-même j'ai gardé les commandements de mon Père, et comme je demeure dans son amour » (Jn 15, 10).

La dépendance du sarment au cep ou du membre au corps revêt plusieurs aspects. C'est le baptême, bien sûr, ce sont aussi la foi et l'espérance, mais surtout, c'est la charité surnaturelle, c'est la grâce, comme il a été vu au chapitre treizième. Qui plus est, l'Esprit-Saint opère dans l'âme des fidèles d'une manière toute personnelle et cachée pour se faire l'hôte intime et secret de l'âme en état de grâce.

Ceci est très beau, mais on voit poindre ici une difficulté. Cette action mystique de l'Esprit d'Amour qui unit directement les âmes à Dieu ne serait-il pas un esprit d'indépendance et d'anarchie ? Ne dispenserait-il pas les âmes de l'union visible à la société visible fondée par Notre-Seigneur ? On voit le danger d'une dévotion au Saint-Esprit qui en resterait là.

Bien au contraire, pour être en vérité l'âme de l'Église, le Saint-Esprit se doit d'en assurer l'unité et l'intégrité. Il doit conduire les âmes à l'obéissance.

L'exemple vient de haut. Le Christ lui-même a « *gardé les commandements* » de son Père, précisément parce qu'il « *demeure dans son amour* » (Jn 15, 10). C'est pourquoi celui qui aime Dieu en vérité suit sa loi fidèlement : « *Celui qui a mes commandements et qui les garde, c'est celui-là qui m'aime* » (Jn 14, 21) ; « *Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole* » (Jn 14, 23 et 24). L'insistance de Notre-Seigneur montre d'ailleurs clairement combien ce sujet lui tient à cœur. Car la charité n'est pas un vague sentiment plus ou moins religieux, ni seulement une déclaration d'intention. Elle s'incarne dans l'obéissance. Ce serait une erreur que de voir une rivalité entre l'amour et l'obéissance, et donc entre une Église de la grâce et l'institution

ecclésiastique. Certes, on obéit au nom de la vertu de justice, mais celle-ci, pour être vraiment chrétienne, doit être « *informée* », animée par la charité. Obéissance et amour ne sont pas deux ennemies, ni même deux concurrentes jalouses, elles sont dans la relation d'une mère, la charité, à sa fille, l'obéissance. Dans un sens, la charité engendre l'obéissance et, en retour, l'obéissance se laisse vivifier par la charité et se tient à son service. « *Vous êtes mes amis si vous faites ce que je vous commande* » (Jn 15, 14).

Or cet amour qui pousse à l'obéissance est le Saint-Esprit lui-même. Jésus le dit explicitement : « *Si*

vous gardez mes commandements, vous demeurerez dans mon amour, comme moi-même j'ai gardé les commandements de mon Père, et comme je demeure dans son amour » (Jn 15, 10). Ce « *comme moi-même* » est riche de sens. C'est dans le cœur de la Sainte Trinité que l'obéissance des fidèles trouve son modèle et sa source. Or comment le Fils « *demeure* »-t-il dans l'amour de son Père ? C'est bien par le Saint-Esprit. Celui-ci, qui est un Esprit d'Amour, est donc bien aussi un Esprit d'obéissance. Et ceci se reflète dans le chrétien lui-même. L'Esprit qui l'unit à Dieu dans le lien de l'amour intérieur le pousse par-là même à suivre les lois qui émanent de Dieu. Il n'ya pas de vie sous la motion du Saint-Esprit qui ne soit aussi une vie d'obéissance à la volonté du Père et du Fils. Le chrétien mu par le Saint-Esprit obéit par amour et aime l'obéissance.

Esprit fécond

Au-delà de l'union intime entre Jésus et ses disciples, l'allégorie de la vigne souligne les fruits de la Rédemption. On plante en effet une vigne et on l'entretient pour qu'elle donne du raisin.

C'est pourquoi, Jésus montre ici la fécondité du Saint-Esprit dans l'Église et dans les âmes. « *Je vous ai établis, pour que vous alliez et que vous portiez du fruit, et que votre fruit demeure* » (Jn 15,16), car « *c'est la gloire de mon Père que vous portiez beaucoup de fruit* » (v. 8). Bien entendu, la première condition pour que des sarments portent des grappes, c'est qu'ils restent attachés au cep. « *Celui qui demeure en moi, et en qui je demeure, porte beaucoup de fruit* » (v. 5).

Or, dans la vigne de l'Église, la sève commune du cep et des sarments est le Saint-Esprit. C'est donc lui qui est la source principale de l'efficacité chrétienne. De même qu'il était uni au Verbe, priant, parlant et agissant dans la sainte humanité du Christ, l'Esprit-Saint donne aux fidèles de produire un bien surnaturel et durable. En revanche, celui qui se coupe du cep par le péché mortel

est voué à la stérilité, « *car séparés de moi, vous ne pouvez rien faire* » (v. 5). Et le sort de ces pauvres sarments est décrit avec réalisme : « *Si quelqu'un ne demeure pas en moi, il est jeté dehors, comme le sarment, et il sèche ; puis on ramasse ces sarments, on les jette au feu et ils brûlent* » (v. 6).

La nécessaire union entre la vie contemplative et la vie active nous était apparue lors de l'épisode de la résurrection de Lazare. Ici, nous en voyons la raison profonde. C'est le lien vital qui relie le rameau au cep, le membre au corps, le chrétien au Christ. « *Si je n'ai pas la charité* », disait saint Paul, si je ne suis pas uni à Dieu par l'amour, si je n'ai pas de vie intérieure, si l'Esprit-Saint ne règne pas en maître dans mon âme, « *je suis un airain qui résonne ou une cymbale qui retentit, (...) je ne suis rien, (...) cela ne sert de rien* » (1 Co 13, 1-3). Le Saint-Esprit est la source unique de l'efficacité chrétienne. Lui seul donne aux âmes la fécondité surnaturelle. Il est un Esprit d'Amour et de Vie. Armés d'une telle richesse, les disciples du Christ peuvent affronter la nuit de la persécution.



Je crois en la sainte Eglise catholique

« Une grande partie des maux qui affligent l'Eglise provient de l'ignorance de sa doctrine et de ses lois. Cette doctrine et ces lois, les ennemis de l'Eglise la condamnent en blasphémant ce qu'ils ignorent, et beaucoup de ses fils, les connaissent mal, vivent comme s'ils ne l'étaient pas » (Lettre du pape saint Pie X, le 18 octobre 1912)



Le Pape, successeur de Pierre avec les évêques successeurs des Apôtres

3. L'Eglise enseignante et l'Eglise enseignée

N'y a-t-il aucune distinction entre les membres qui composent l'Eglise ?

Entre les membres qui composent l'Eglise, il y a une distinction très importante, car il y a ceux qui commandent et ceux qui obéissent, ceux qui enseignent et ceux qui sont enseignés.

Comment s'appelle la partie de l'Eglise qui enseigne ?

La partie de l'Eglise qui enseigne s'appelle Eglise enseignante.

Et la partie qui est enseignée, comment s'appelle-t-elle ?

La partie de l'Eglise qui est enseignée s'appelle Eglise enseignée.

Qui a établi cette distinction dans l'Eglise ?

Cette distinction dans l'Eglise a été établie par Jésus-Christ lui-même.

L'Eglise enseignante et l'Eglise enseignée sont donc deux Eglises distinctes ?

L'Eglise enseignante et l'Eglise enseignée sont deux parties distinctes d'une seule et même Eglise, comme dans le corps humain la tête est distincte des autres membres, et cependant forme avec eux un corps unique.

De qui se compose l'Eglise enseignante ?

L'Eglise enseignante se compose de tous les Evêques, soit dispersés dans l'univers, soit réunis en concile, avec, à leur tête, le Pontife Romain.

Et l'Eglise enseignée de qui est-elle composée ?

L'Eglise enseignée est composée de tous les fidèles.

Quelles sont donc les personnes qui ont dans l'Eglise le pouvoir d'enseigner ?

Ceux qui ont dans l'Eglise le pouvoir d'enseigner sont le Pape et les Evêques, et, sous leur dépendance, les autres ministres sacrés.

Sommes-nous obligés d'écouter l'Eglise enseignante ?

Oui, sans aucun doute, nous sommes tous obligés d'écouter l'Eglise enseignante sous peine de damnation éternelle, car Jésus-Christ a dit aux Pasteurs de l'Eglise, en la personne des Apôtres : « Qui vous écoute, m'écoute, et qui vous méprise me méprise ».

En dehors de l'autorité d'enseigner, l'Eglise a-t-elle quelque autre pouvoir ?

Oui, en dehors de l'autorité d'enseigner, l'Eglise a spécialement le pouvoir d'administrer les choses saintes, de faire les lois et d'en exiger l'observation.

Le pouvoir qu'ont les membres de la hiérarchie ecclésiastique vient-il du peuple ?

Le pouvoir qu'ont les membres de la hiérarchie ecclésiastique ne vient pas du peuple, et ce serait une hérésie de le dire : il vient uniquement de Dieu.

A qui appartient l'exercice de ces pouvoirs ?

L'exercice de ces pouvoirs appartient uniquement au corps hiérarchique, c'est-à-dire au Pape et aux évêques qui lui sont soumis.

4. Pape et Evêques

Qu'est-ce que le Pape ?

Le Pape que nous appelons aussi le Souverain Pontife, ou encore le Pontife Romain, est le successeur de saint Pierre sur le siège de Rome, le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre et le chef visible de l'Eglise.

Pourquoi le Pontife Romain est-il le successeur de saint Pierre ?

Le Pontife Romain est le successeur de saint Pierre, parce que saint Pierre réunit en sa personne la dignité d'Evêque de Rome et de chef de l'Eglise, et que par un dessein de la Providence il établit son siège à Rome et y mourut Aussi celui qui est élu Evêque de Rome est aussi l'héritier de toute son autorité.

Pourquoi le Pontife Romain est-il le Vicaire de Jésus-Christ ?

Le Pontife Romain est le Vicaire de Jésus-Christ parce qu'il le représente sur la terre et qu'il tient sa place dans le gouvernement de l'Eglise.

Pourquoi le Pontife Romain est-il le chef visible de l'Eglise ?

Le Pontife Romain est le chef visible de l'Eglise, parce qu'il la dirige visiblement avec l'autorité même de Jésus-Christ qui en est le chef invisible.

Quelle est donc la dignité du Pape ?

La dignité du Pape est la plus grande de toutes les dignités de la terre, et elle lui donne un pouvoir suprême et immédiat sur tous les Pasteurs et les fidèles.

Le Pape peut-il se tromper en enseignant l'Eglise ?

Le Pape ne peut pas se tromper, il est infaillible dans les définitions qui regardent la foi et les mœurs.

Pour quel motif le Pape est-il infaillible ?

Le Pape est infaillible à cause de la promesse de Jésus-Christ et de l'assistance continuelle du Saint-Esprit.

Quand est-ce que le Pape est infaillible ?

Le Pape est infaillible seulement lorsque, en sa qualité de Pasteur et de Docteur de tous les chrétiens, en vertu de sa suprême autorité apostolique, il définit, pour être tenue par toute l'Eglise, une doctrine concernant la foi et les mœurs.

Quel péché commettrait celui qui ne croirait pas aux définitions solennelles du Pape ?

Celui qui ne croirait pas aux définitions solennelles du Pape ou même simplement en douterait, pécherait contre la foi, et s'il s'obstinait dans cette incrédulité, il ne serait plus catholique, mais hérétique.

Dans quel but Dieu a-t-il concédé au Pape le don de l'infaillibilité ?

Dieu a concédé au Pape le don de l'infaillibilité afin que nous soyons tous sûrs et certains de la vérité que l'Eglise enseigne.

Quand fut-il défini que le Pape est infaillible ?

L'infaillibilité du Pape fut définie par l'Eglise au Concile du Vatican, et si quelqu'un osait contredire cette définition, il serait hérétique et excommunié.

L'Eglise en définissant l'infaillibilité du Pape, a-t-elle établi une nouveauté dans la foi ?

Non, en définissant que le Pape est infaillible, l'Eglise n'a point établi une nouveauté dans la foi ; mais, pour s'opposer à de nouvelles erreurs, elle a défini que l'infaillibilité du Pape, contenue déjà dans l'Ecriture Sainte et dans la Tradition, est une vérité révélée de Dieu et que, par conséquent, il faut la croire comme un dogme ou un article de foi.

Comment tout catholique doit-il se comporter à l'égard du Pape ?

Tout catholique doit reconnaître le Pape comme le Père, le Pasteur et le Docteur universel, et lui demeurer uni d'esprit et de cœur.

Après le Pape, quels sont, en vertu de l'institution divine, les personnages les plus vénérables dans l'Eglise ?

Après le Pape, en vertu de l'institution divine, les personnages les plus vénérables dans l'Eglise sont les évêques.

Que sont les évêques ?

Les évêques sont les pasteurs des fidèles, établis par l'Esprit Saint pour gouverner l'Eglise de Dieu sur les sièges qui leur sont confiés, sous la dépendance du Pontife Romain.

Qu'est l'évêque dans son propre diocèse ?

Dans son propre diocèse, l'évêque est le Pasteur légitime, le Père, le Docteur, le supérieur de tous les fidèles, ecclésiastiques et laïques, qui appartiennent à ce diocèse.

Pourquoi l'évêque est-il appelé le Pasteur légitime ?

L'Evêque est appelé le Pasteur légitime parce que la juridiction, c'est-à-dire le pouvoir qu'il a de gouverner les fidèles de son propre diocèse lui a été conféré selon les règles et les lois de l'Eglise.

De qui le Pape et les Evêques sont-ils les successeurs ?

Le Pape est le successeur de saint Pierre, Prince des Apôtres, et les évêques sont les successeurs des Apôtres, en ce qui regarde le gouvernement ordinaire de l'Eglise.

Le fidèle doit-il rester uni avec son évêque ?

Oui, tout fidèle, ecclésiastique et laïque, doit rester uni de cœur et d'esprit avec son évêque, en grâce et en communion avec le Siège Apostolique.

Comment le fidèle doit-il se comporter avec son évêque ?

Tout fidèle, ecclésiastique et laïque, doit respecter, aimer et honorer son évêque et lui prêter obéissance en tout ce qui se rapporte au soin des âmes et au gouvernement spirituel du diocèse.

Quels sont les auxiliaires de l'évêque dans le soin des âmes ?

Les auxiliaires de l'évêque dans le soin des âmes sont les prêtres et principalement les curés.

Qu'est-ce que le curé ?

Le curé est un prêtre délégué pour être à la tête d'une portion du diocèse appelée paroisse, et pour la diriger sous la dépendance de l'évêque.

Quels devoirs ont les fidèles envers leur curé ?

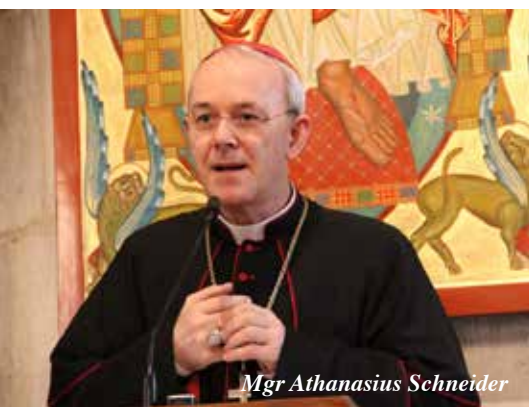
Les fidèles doivent se tenir unis à leur curé, l'écouter docilement et lui témoigner respect et soumission en tout ce qui regarde le soin de la paroisse.

Saint Pierre apôtre, basilique du Latran



Sur la question d'un pape hérétique

*Mgr Athanasius Schneider,
évêque auxiliaire d'Astana (Kazakhstan)*



Mgr Athanasius Schneider

Comment traiter le problème d'un pape hérétique de manière concrète ? Voilà une question qui n'a pas encore été réglée selon un consensus général au sein de la tradition catholique tout entière. À ce jour, aucun pape ni concile œcumé-

nique n'ont fait de déclaration doctrinale à ce sujet, et ils n'ont pas davantage émis de norme canonique contraignante au sujet de l'éventuelle gestion d'un pape hérétique pendant la durée de sa charge.

Il n'existe pas d'exemple historique d'un pape ayant perdu la papauté pour cause d'hérésie ou sous l'accusation d'hérésie. Le pape Honorius Ier (625-638) a été excommunié de manière posthume par trois conciles œcuméniques (le troisième concile de Constantinople en 681, le deuxième concile de Nicée en 787, et le quatrième concile de Constantinople en 870) en raison de son soutien à l'hérésie monothéliste, soutien qui avait contribué à la diffusion de cette hérésie. Dans la lettre par laquelle le saint pape Léon II (+ 682-683) confirma les décrets du troisième concile de Constantinople, il frappait d'anathème le pape Honorius (« *anathematizamus Honorium* »), s'exprimant ainsi à propos de son prédécesseur : « *Honorius qui n'a pas purifié cette Eglise apostolique par l'enseignement de la tradition apostolique, mais a tenté de subvertir la foi immaculée en une trahison impie (texte grec : a permis que l'Eglise immaculée soit souillée par une trahison impie)* » (Denzinger-Schönmetzer, n. 563).

Le *Liber Diurnus Romanorum Pontificum*, collection très diverse de formulaires utilisés par la chancellerie papale jusqu'au XI^e siècle, contient le texte du serment pontifical obligeant chaque nouveau pape, au moment d'assumer sa charge, de jurer qu'il « *reconnaissait le sixième concile œcuménique frappant d'anathème éternel les initiateurs de l'hérésie (le monothélisme) Sergius, Pyrrhus, etc., ainsi qu'Honorius* » (PL 105, 40-44).

Dans certains bréviaires jusqu'au 16^{ème} ou au 17^{ème} siècle, Honorius était mentionné comme hérétique dans la leçon de matines du 28 juin, fête du saint pape Léon II : « *In synodo Constantinopolitano condemnati sunt Sergius, Cyrus, Honorius, Pyrrhus, Paulus et Petrus, nec non et Macarius, cum discipulo suo Stephano, sed et Polychronius*

et Simon, qui unam voluntatem et operationem in Domino Jesu Christo dixerunt vel praedicaverunt. » La persistance de la lecture de ce bréviaire au cours de nombreux siècles montre que de nombreuses générations de catholiques n'ont pas considéré scandaleux qu'un pape particulier, dans un cas très rare, ait été jugé capable d'hérésie ou de soutien à l'hérésie. En ces temps-là, les fidèles et la hiérarchie de l'Eglise savaient faire une claire distinction entre l'indestructible unité de la foi catholique dont le magistère du siège de Pierre a reçu l'assurance divine, et l'infidélité et la trahison d'un pape donné, dans l'exercice de son office magistériel.

Dom John Chapman a expliqué dans son livre *The Condemnation of Pope Honorius* (« La condamnation du pape Honorius », Londres, 1907) que le même troisième conseil œcuménique de Constantinople qui avait frappé d'anathème le pape Honorius avait fait une claire distinction entre l'erreur d'un pape particulier et l'infaillibilité de la foi du Siège apostolique en tant que tel. Dans la lettre par laquelle ils demandaient au pape Agathon (678-681) d'approuver les décisions conciliaires, les pères du troisième concile œcuménique de Constantinople affirment que Rome a une foi indéfectible, promulguée d'autorité à l'ensemble de l'Eglise par les évêques du Siège apostolique, les successeurs de Pierre. On peut poser la question : comment était-il possible que le troisième concile œcuménique de Constantinople puisse affirmer cela en condamnant dans le même souffle un pape pour hérésie ? La réponse est évidente. Le pape Honorius I^{er} était faillible, il avait tort, il était hérétique, précisément parce qu'il n'a pas, comme il aurait dû le faire, affirmé d'autorité la tradition pétrienne de l'Eglise romaine. Il n'en avait en rien appelé à cette tradition, se contentant au contraire d'approuver et de faire prendre de l'importance à l'hérésie. Mais une fois désavouées par ses successeurs, les paroles du pape Honorius Ier devenaient inoffensives par rapport à la réalité de l'infaillibilité de la foi du Siège apostolique. Elles se retrouvaient réduites à leur véritable valeur, celle de l'expression de son opinion personnelle.

Le saint pape Agathon ne se laissa pas embrouiller ni troubler par le comportement déplorable de son prédéces-



Le pape Honorius I^{er}

seur Honorius I^{er}, qui avait aidé à la diffusion de l'hérésie. Malgré ce fait, le pape Agathon conserva sa vision surnaturelle de l'inerrance du siège de Pierre par rapport à l'enseignement de la foi, comme il devait l'écrire aux empereurs de Constantinople : « *Voilà la véritable règle de la foi, que notre mère spirituelle a toujours conservée et défendue dans le succès comme dans l'adversité. Par la grâce du Dieu tout puissant, cette Eglise ne tombera jamais dans l'erreur et ne s'écartera jamais du droit chemin de la tradition apostolique. Elle n'a jamais succombé et ne s'est jamais trouvée corrompue par les nouveautés des hérétiques. Au contraire, dès les origines de la foi chrétienne, elle a reçu le soutien de ses fondateurs, les princes des apôtres du Christ, et elle demeure sans tache jusqu'à la fin, conformément à la promesse de Notre-Seigneur et Sauveur, et à la parole qu'il adressa dans les saints Evangiles au prince de ses disciples : "Pierre, Pierre, voilà que Satan vous a recherché pour vous cribler comme on crible le froment ; mais j'ai prié pour vous, afin que votre foi ne défaille point : lors donc que vous vous serez converti, ayez soin d'affermir vos frères" (Luc XXII, 32).* » (Ep. "Consideranti mihi" ad Imperatores.)

Dom Prosper Guéranger a donné une explication théologique courte et lucide de ce cas concret d'un pape hérétique. Il affirme : « *Quels applaudissements dans l'abîme, quand, un jour, [Honorius Ier] le représentant de Celui qui est la lumière parut de complicité avec les puissances des ténèbres pour amener la nuit ! Un nuage avait semblé s'interposer entre le ciel et les monts où Dieu réside en son vicaire ; sans doute, l'apport social de l'intercession n'avait point été ce qu'il devait être.* » *L'Année Liturgique, Paris 1911, Le temps après la Pentecôte, Tome 3, p. 403.*

Il y a en outre un autre fait de poids : pendant deux mille ans, il n'y a pas eu un seul cas d'un pape déposé pendant la durée de son office à cause du crime d'hérésie. Le pape Honorius I^{er} a été déclaré anathème seulement après sa mort. Le dernier exemple d'un pape hérétique ou semi-hérétique est celui du pape Jean XXII (1316-1334) qui avait enseigné sa théorie selon laquelle les saints ne jouiraient de la vision béatifique qu'après le Jugement dernier lors du Second avènement du Christ. La manière dont ce cas particulier a été traité à l'époque était celle-ci : il y eut des admonestations publiques (l'université de Paris, le roi de France Philippe VI), une réfutation des théories papales erronées à travers des publications théologiques, et une correction fraternelle de la part du cardinal Jacques Fournier, qui devait lui succéder sous le nom de Benoît XII (1332-1342).

L'Eglise, dans les cas concrets très rares d'un pape coupable d'erreurs théologiques graves ou d'hérésie, parvenait décidément à vivre avec un tel pape. La pratique de l'Eglise jusqu'à présent a été de laisser le jugement définitif à propos d'un pape hérétique régnant aux soins de ses successeurs ou d'un concile œcuménique ultérieur, comme ce fut le cas pour le pape Honorius I^{er}. La même chose se fût probablement produite pour le pape Jean XXII s'il n'avait pas rétracté son erreur.



Dom Prosper Guéranger, OSB

Des papes ont plusieurs fois été déposés par le pouvoir séculier ou par des clans criminels. Cela s'est produit particulièrement au cours de ce qu'on appelle l'âge des ténèbres (10^{ème} et 11^{ème} siècles) où des empereurs germaniques déposèrent plusieurs papes indignes, non point à cause de leur hérésie mais en raison de leur vie scandaleuse et immorale, et de leurs abus de pouvoir. Cependant, ils ne furent jamais déposés selon une procédure canonique, car cela est impossible en raison de la structure divine de l'Eglise. Le pape reçoit son autorité directement de Dieu et non de l'Eglise ; par conséquent, l'Eglise ne peut le déposer, pour quelque raison que ce soit.

C'est un dogme de foi que le pape ne peut proclamer l'hérésie *ex cathedra*. Il s'agit là de la garantie divine selon laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront pas sur la *cathedra veritatis*, c'est-à-dire le Siège apostolique de l'apôtre saint Pierre. Dom John Chapman, expert de l'histoire de la condamnation du pape Honorius I^{er}, écrit : « *L'infailibilité est en quelque sorte la pointe d'une pyramide. Plus les énoncés du Siège apostolique sont solennels, plus nous pouvons être certains de leur véracité. Lorsqu'ils atteignent le maximum de solennité, c'est-à-dire : lorsqu'ils sont strictement ex cathedra, la possibilité de l'erreur est entièrement éliminée. L'autorité d'un pape, même dans les occasions où il n'est pas effectivement infailible, doit être suivie et révérée sans réserve. Qu'elle puisse se trouver du mauvais côté est une contingence dont la foi et l'histoire ont montré qu'elle est possible* » (*The Condemnation of Pope Honorius*, Londres 1907, p. 109).

Si un pape répand des erreurs doctrinales ou des hérésies, la structure divine de l'Eglise fournit déjà un antidote : le ministère de suppléance des représentants de l'épiscopat et le *sensus fidei* invincible des fidèles. Sur cette question, le facteur numérique n'est pas décisif. Il suffit qu'il y ait quelques évêques seulement qui proclament l'intégrité de la foi, corrigeant ainsi les erreurs d'un pape hérétique. Il suffit que des évêques instruisent et protègent leurs troupeaux des erreurs d'un pape hérétique, et leurs prêtres et les parents de familles catholiques feront de même. En outre,



parce que l'Église est aussi une réalité surnaturelle et un mystère, un organisme surnaturel unique, le corps mystique du Christ, des évêques, des prêtres et des fidèles laïcs – outre les corrections, les appels, les professions de foi et la résistance publique – doivent également et nécessairement accomplir des actes de réparation vis-à-vis de la majesté divine, ainsi que des actes d'expiation pour les actes hérétiques d'un pape. Selon la constitution dogmatique *Lumen Gentium* (cf. n° 12) du concile Vatican II, le corps entier des fidèles

ne peut se tromper en matière de foi, lorsque, des évêques jusqu'au dernier des fidèles laïcs, ils affichent un accord universel en matière de foi et de morale. Même si un pape répand des erreurs théologiques et des hérésies, la foi de l'Église dans son ensemble restera intacte en raison de la promesse du Christ à propos de l'assistance spéciale du Saint Esprit, de l'Esprit de vérité, dans son Église (cf. Jn 14, 17 ; 1 Jn 2, 27).

Lorsque, par l'insondable permission de Dieu, à un certain moment de l'histoire et dans un cas très rare, un pape répand des erreurs et des hérésies à travers son magistère quotidien ou ordinaire non infaillible, la divine Providence éveille en même temps le témoignage de certains membres du collège épiscopal, et aussi des fidèles, afin de compenser les manquements temporels du magistère papal. Il faut dire qu'une telle situation est très rare, mais non point impossible, comme l'a prouvé l'histoire de l'Église. L'Église est véritablement un seul corps organique, et lorsqu'il y a un échec et un manque à la tête du corps (le pape), le reste du corps (les fidèles), ou d'éminentes parties du corps (les évêques) suppléent aux manques pontificaux temporaires. L'un des exemples les plus célèbres et les plus tragiques d'une telle situation s'est produit lors de la crise arienne au quatrième siècle, lorsque la pureté de la foi a été maintenue non tant par l'*ecclesia docens* (le pape et l'épiscopat) mais par l'*ecclesia docta* (les fidèles), comme l'a déclaré le bienheureux John Henry Newman.

La théorie ou l'opinion (de la perte de l'office papal par déposition ou par déclaration d'une perte *ipso facto*) identifie implicitement le pape à l'Église tout entière, ou manifeste une attitude malsaine de papo-centrisme – en dernière analyse, de *papolatrie*. Les représentants d'une telle opinion (et notamment certains saints) sont ceux qui faisaient montre d'un ultramontanisme exagéré ou d'un papo-centrisme qui faisait du pape une sorte de demi-dieu, incapable de commettre une quelconque erreur, y compris dans le domaine extérieur à l'objet de l'infaillibilité pontificale. Ainsi, le fait pour un pape de commettre des erreurs doctrinales – ce qui inclut aussi en théorie et logiquement la possibilité de commettre l'erreur doctrinale la plus grave, c'est-à-dire

une hérésie, est aux yeux de ceux qui partagent cette opinion (sur la déposition du pape et la perte de son office en raison de l'hérésie) insupportable ou impensable, même si le pape commet ses erreurs dans un domaine étranger à l'objet de l'infaillibilité pontificale.

La théorie ou l'opinion théologique selon laquelle un pape hérétique peut être déposé ou perdre son office n'avait pas cours pendant le premier millénaire. Elle est apparue seulement au cours du haut Moyen Âge, un moment où le papo-centrisme a atteint un sommet, où inconsciemment, le pape était identifié avec l'Église en tant que telle. C'était déjà la racine de l'attitude mondaine du prince absolu énonçant la devise : « *L'État, c'est moi !* », soit, en termes ecclésiastiques : « *L'Église, c'est moi !* »

L'opinion selon laquelle un pape hérétique perd *ipso facto* son office s'est répandue jusqu'à devenir opinion commune depuis le haut Moyen Âge jusqu'au 20^{ème} siècle. Cela reste une opinion théologique et ne constitue pas un enseignement de l'Église. À ce titre, elle ne peut pas revendiquer la qualité d'enseignement pérenne et constant de l'Église en tant que tel, puisqu'aucun concile œcuménique, aucun pape n'a soutenu explicitement une telle opinion. L'Église, cependant, a condamné un pape hérétique, mais seulement de manière posthume et non pendant la durée de son office. Même si certains saints docteurs de l'Église (par exemple, saint Robert Bellarmin, saint François de Sales) ont partagé cette opinion, cela ne prouve pas qu'elle est certaine, ni qu'il y ait un consensus doctrinal général à son sujet. Même les docteurs de l'Église ont pu se tromper : tel est le cas de saint Thomas d'Aquin en ce qui concerne l'Immaculée Conception, la matière du sacrement de l'ordre ou le caractère sacramentel de l'ordination épiscopale.

Il y a eu une période dans l'Église où par exemple, il existait une opinion théologique communément partagée, mais objectivement erronée affirmant que la remise des instruments constituait la matière du sacrement de l'ordre.



C'était cependant une opinion qui ne pouvait s'appuyer sur l'antiquité et l'universalité, bien qu'une telle opinion fût pendant une période limitée soutenue par un pape (par le décret d'Eugène IV) ou par des livres liturgiques (pendant une

période limitée). Cette opinion commune a cependant été corrigée plus tard par Pie XII en 1947.

La théorie – de la déposition du pape hérétique ou de la perte *ipso facto* de son office pour cause d'hérésie – est seulement une opinion théologique, qui ne remplit pas les catégories théologiques nécessaires de l'antiquité, de l'universalité, et du consensus (*semper, ubique, ab omnibus*). Il n'y a pas eu de déclarations du magistère universel ordinaire ou du magistère pontifical pouvant soutenir les théories de la déposition d'un pape hérétique ou de sa perte d'office *ipso facto* pour cause d'hérésie. Selon une tradition canonique médiévale, qui a été plus tard intégrée au *Corpus Iuris Canonici* (la loi canonique en vigueur dans l'Église latine jusqu'en 1918), un pape pouvait être jugé en cas d'hérésie : « *Papa a nemine est iudicandus, nisi deprehendatur a fide devius* », c'est-à-dire : « *Le pape ne peut être jugé par quiconque, à moins qu'il ne soit repris pour avoir erré dans la foi* » (*Decretum Gratiani, Prima Pars, dist. 40, c. 6, 3. pars*). Cependant le code de droit canonique de 1917 a éliminé la norme du *Corpus Iuris Canonici* qui évoquait le cas du pape hérétique. Le code de droit canonique de 1983 ne contient pas davantage une telle norme.

L'Église a toujours enseigné que même une personne hérétique, qui est automatiquement excommuniée pour cause d'hérésie formelle, peut néanmoins valablement administrer les sacrements et qu'un prêtre hérétique ou formellement excommunié peut même dans un cas extrême poser un acte de juridiction en accordant à un pénitent l'absolution sacramentelle. Les normes de l'élection papale qui ont eu cours jusqu'à Paul VI inclusivement, admettaient que même un cardinal excommunié pouvait participer à l'élection du pape et qu'il pouvait lui-même être élu pape : « *Aucun cardinal électeur ne peut d'aucune manière être exclu de la participation active et passive à l'élection du Souverain Pontife pour le motif ou sous le prétexte de n'importe quelle excommunication, suspense, interdit ou autre empêchement ecclésiastique ; ces censures doivent être considérées comme suspendues, mais seulement en ce qui concerne cette élection* » (Paul VI, Constitution Apostolique *Romano Pontifice eligendo*, n. 35). Ce principe théologique doit être appliqué également au cas d'un évêque hérétique ou d'un pape hérétique, qui en dépit de leurs hérésies peuvent valablement poser des actes de juridiction ecclésiastique et qui par conséquent ne perdent pas *ipso facto* leur office pour cause d'hérésie.

La théorie ou l'opinion théologique qui permet la déposition d'un pape hérétique ou la perte de son office *ipso facto* pour cause d'hérésie est en pratique inapplicable. Si elle était appliquée en pratique, elle créerait une situation semblable à celle du Grand Schisme dont l'Église a déjà fait l'expérience désastreuse à la fin du 14^{ème} et au début du 15^{ème} siècle. En effet, il y aura toujours une partie du collège des cardinaux et une part considérable de l'épiscopat mondial et aussi des fidèles qui ne seront pas d'accord pour qualifier une erreur (ou des erreurs) du pape d'hérésie (ou

d'hérésies) formelle, et par conséquent ils continueront de considérer le pape du moment comme le seul pape légitime. Un schisme formel, avec deux prétendants ou davantage au trône papal – ce qui sera la conséquence inévitable de la déposition d'un pape, même canoniquement réalisée – fera nécessairement davantage de tort à l'Église dans son ensemble qu'une période relativement courte et très rare où un pape répand des erreurs doctrinales ou des hérésies. La situation d'un pape hérétique sera toujours relativement courte en comparaison avec les deux mille ans d'existence de l'Église. On doit laisser l'intervention, dans ce cas rare et délicat, à la divine Providence.



Le Concile de Constance (1414 - 1418)

La tentative en vue de déposer un pape hérétique à n'importe quel prix est le signe d'un comportement bien trop humain, qui au bout du compte est le reflet d'un refus de porter la croix temporelle d'un pape hérétique. Elle peut également être le reflet de l'émotion bien trop humaine de la colère. Dans tous les cas, elle proposera une solution bien trop humaine, et en tant que telle, elle ressemble quelque peu au comportement dans le domaine politique. L'Église et la papauté sont des réalités qui ne sont pas purement humaines, mais également divines. La croix d'un pape hérétique – même si elle est limitée dans la durée – est la plus grande croix imaginable pour l'Église tout entière.

Une autre erreur affectant l'intention ou la tentative de déposer un pape hérétique consiste en l'identification indirecte ou subconsciente de l'Église avec le pape, ou à faire du pape le point de focalisation de la vie quotidienne de l'Église. Cela revient au bout du compte et subconsciemment, à céder à un ultramontanisme, un papo-centrisme, une papolarie malsains, c'est-à-dire un culte de la personnalité du pape. Il y a bien eu des périodes dans l'histoire de l'Église ou pour une durée considérable le siège de Pierre a été vacant. Par exemple, du 29 novembre 1268 au 1^{er} septembre 1271, il n'y eut pas de pape et en ce temps-là il n'y eut pas davantage d'antipape. Par conséquent, les catholiques ne doivent pas faire du pape, et de ses paroles et de ses actions, leur point de focalisation quotidien.

On peut déshériter les enfants d'une famille. Mais on ne peut pas déshériter le père d'une famille, pour coupable



Le cardinal John Henry Newman

ou monstrueux que soit son comportement. Telle est la loi de la hiérarchie que Dieu a établie jusque dans la création. Cette même loi est applicable au pape, qui pendant la durée de son office est le père spirituel de toute la famille du Christ sur terre. Dans le cas d'un père criminel monstrueux, les enfants doivent s'écarter de lui ou éviter le contact avec lui. Cependant, ils ne peuvent dire : « *Nous allons élire un nouveau et bon père pour notre famille.* » Cela irait contre le bon sens et contre la nature. Le même principe devrait être applicable par conséquent à la question de la déposition d'un pape hérétique. Le pape ne peut être déposé par personne, seul Dieu peut intervenir et Il le fera en son temps, car Dieu ne peut défaillir en sa Providence (« *Deus in sua dispositione non fallitur* »). Au cours du concile Vatican I, Mgr Zinelli, relateur de la commission conciliaire sur la foi, évoqua en ces termes la possibilité d'un pape hérétique : « *Si Dieu permet un si grand mal (à savoir, un pape hérétique) les moyens pour remédier à cette situation ne manqueront pas* » (Mansi 52, 1109).

La déposition d'un pape hérétique encouragera au bout du compte l'hérésie du conciliarisme, du sédévacantisme, et une attitude mentale semblable à celle qui caractérise une communauté purement humaine ou politique. Elle favorisera également une mentalité comparable au séparatisme dans le monde protestant, ou à l'autocéphalisme dans la communauté des Eglises orthodoxes.

La théorie ou l'opinion permettant la déposition et la perte d'office se révèle en outre comme ayant à sa racine la plus profonde – encore que ce soit inconsciemment – une sorte de « donatisme » appliqué au ministère papal. La théorie donatiste identifiait quasiment les ministres sacrés (prêtres et évêques) à la sainteté morale du Christ Lui-même,

exigeant par conséquent pour que leur office soit valide l'absence d'erreurs morales ou d'inconduite dans leur vie publique. Ladite théorie exclut de manière semblable la possibilité qu'un pape fasse des erreurs doctrinales, c'est-à-dire des hérésies, déclarant du même coup son office invalide ou vacant, comme le faisaient les donatistes en déclarant l'office sacerdotal ou épiscopal invalide ou vacant en raison d'erreurs dans la vie morale.

On peut imaginer qu'à l'avenir l'autorité suprême de l'Eglise (le pape ou un concile œcuménique) puisse stipuler les normes canoniques suivantes – ou des normes qui leur ressemblent – pour le cas d'un pape hérétique ou manifestement hétérodoxe :

- Un pape ne peut être déposé d'aucune manière et pour aucune raison, même pour raison d'hérésie.
- Tout pape nouvellement élu, en prenant son office, est obligé en vertu de son ministère d'enseignant suprême de l'Eglise de prononcer un serment de protection de la totalité du troupeau du Christ des dangers des hérésies et d'éviter dans ses paroles et ses actions toute apparence d'hérésie, conformément à son devoir de raffermir dans la foi tous les pasteurs et les fidèles.
- Un pape qui répand des erreurs théologiques manifestes ou des hérésies ou qui aide à la diffusion d'hérésies par ses actions et omissions doit obligatoirement être corrigé de manière fraternelle et privée par le doyen du collège des cardinaux.
- À la suite de corrections privées infructueuses, le doyen du collège des cardinaux est obligé de rendre sa correction publique.
- En même temps que la correction publique, le doyen du collège des cardinaux doit appeler à la prière pour que le pape retrouve la force de confirmer sans ambiguïté l'Eglise tout entière dans la foi.
- En même temps, le doyen du collège des cardinaux doit publier une formule de profession de foi, rejetant des erreurs théologiques enseignées ou tolérées par le pape (sans nécessairement nommer le pape).
- Si le doyen du collège des cardinaux manque ou échoue à faire cette correction, l'appel à la prière, et la publication d'une profession de foi doivent être faits par n'importe quel cardinal, évêque ou groupe d'évêques et si même les cardinaux et les évêques manquent ou échouent à le faire, n'importe quel membre des laïcs catholiques ou groupe de laïcs catholiques doit le faire.
- Le doyen du collège des cardinaux ou un cardinal, ou un évêque ou un groupe d'évêques, ou un laïc catholique ou un groupe de laïcs catholiques ayant fait la correction, appelé à la prière et publié la profession de foi ne peuvent être sujets à une quelconque sanction ou peine canonique, et ils ne peuvent être accusés de manque de respect envers le pape pour cette raison.

Dans le cas extrêmement rare d'un pape hérétique, la situation spirituelle de l'Eglise peut être décrite grâce aux paroles du saint pape Grégoire le Grand (590-604), qui en

son temps qualifia l'Eglise de « *vieux navire tout brisé, qui fait eau de toute part ; et dans la grosse tempête qui le secoue chaque jour ses planches pourries ont des craquements de naufrage* » (Registrum I, 4, Ep. Ad Ioannem episcopum Constantinopolitanum).

L'épisode de l'Évangile racontant comment Notre-Seigneur calme la mer déchaînée et sauve Pierre, qui coulait dans l'eau, nous enseigne que même dans le cas le plus dramatique et humainement désespéré d'un pape hérétique, tous les pasteurs de l'Eglise et les fidèles doivent croire et avoir confiance en Dieu quant à l'intervention de sa Providence, sachant que le Christ calmera la tempête qui fait rage, restaurant chez les successeurs de Pierre, ses vicaires sur terre, la force de confirmer tous les pasteurs et les fidèles dans la foi catholique et apostolique.

Le saint pape Agathon (678-681) qui eut la tâche difficile de limiter les dommages causés par le pape Honorius Ier à l'intégrité de la foi, a laissé les paroles vives d'un ardent appel à chaque successeur de Pierre, qui doit toujours avoir à l'esprit son grave devoir de garder intacte la pureté virgine de la foi : « *Malheur donc à moi, si je néglige de prêcher la vérité de mon Seigneur, qu'ils ont, eux, prêchée intacte ! Malheur à moi si j'ensevelis dans le silence le trésor que j'ai reçu mission de distribuer à ceux qui le feront fructifier, je veux dire cette vérité que par mes enseignements je dois faire profondément pénétrer dans les âmes des chrétiens... Que dirai-je lors de mon examen futur par le Christ Lui-même, si je rougis – à Dieu ne plaise ! – de prêcher ici la vérité de ces paroles ? Quelle satisfaction pourrais-je invoquer à mon profit, et pour les âmes qui m'ont été confiées, lorsqu'il demandera des comptes stricts de l'office que j'ai reçu ?* » (Ep. "Consideranti mihi ad Imperatores").

Lorsque le premier pape, saint Pierre, était matériellement enchaîné, l'Eglise tout entière implorait sa libération : « *Pierre était donc gardé dans la prison ; mais l'Eglise faisait sans interruption des prières à Dieu pour lui* » (Actes, 12, 5). Lorsqu'un pape répand des erreurs, voire des hérésies, il est dans des chaînes spirituelles, ou une prison spirituelle. Donc, l'Eglise tout entière doit prier sans cesse pour sa libération de cette prison spirituelle. L'Eglise entière doit faire preuve d'une persévérance surnaturelle dans cette prière, et une confiance surnaturelle dans le fait que c'est Dieu qui en définitive gouverne son Eglise, et non le pape.

Lorsque le pape Honorius Ier (625-638) adopta une attitude ambiguë vis-à-vis de la diffusion de la nouvelle hérésie du monothélisme, saint Sophrone, patriarche de Jérusalem, envoya un évêque de Palestine à Rome, lui disant ces pa-

roles : « *Allez au Siège apostolique, où sont les fondations de la sainte doctrine, et ne cessez de prier tant que le Siège apostolique n'aura pas condamné la nouvelle hérésie.* »

Face au cas tragique d'un pape hérétique, tous les membres de l'Eglise, à commencer par les évêques et jusqu'aux simples laïcs, doivent utiliser tous les moyens légitimes, telles les corrections privées et publiques du pape fautif, les prières constantes et ardentes ainsi que les professions publiques de la vérité afin que le Siège apostolique puisse de nouveau clairement professer les vérités divines confiées par Notre Seigneur à Pierre et à tous ses successeurs. « *Car le Saint Esprit n'a pas été promis aux successeurs de Pierre pour qu'ils fassent connaître, sous sa révélation, une nouvelle doctrine, mais pour qu'avec son assistance ils gardent saintement et exposent fidèlement la révélation transmise par les Apôtres, c'est-à-dire le dépôt de la foi* » (1^{er} Concile du Vatican, Constitution Dogmatique *Pastor Aeternus*, Ch. 4).

Il faut rappeler à chaque pape et à tous les membres de l'Eglise les mots sages et intemporels du concile œcuménique de Constance (1414-1418) concernant le pape en tant que première personne de l'Eglise liée par la foi, tenue de garder scrupuleusement l'intégrité de la foi :

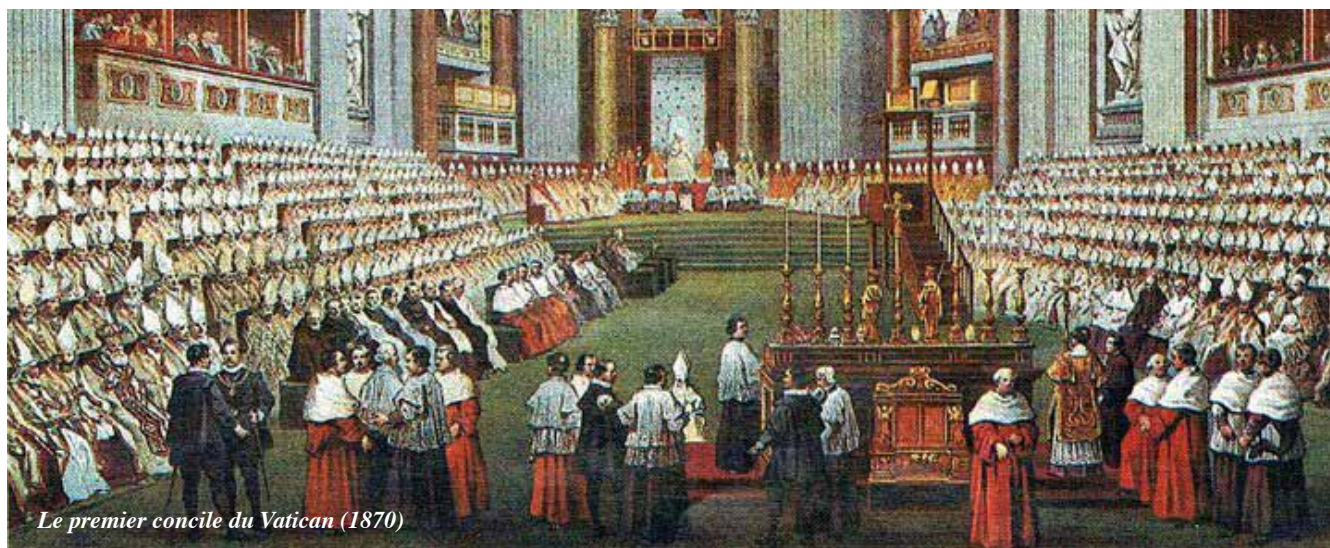


Le pape Saint Léon II

« *Puisque le pontife romain exerce un si grand pouvoir parmi les mortels, il est bon qu'il soit d'autant plus lié par les liens irréfutables de la foi et par les rites qui doivent être observés en ce qui concerne les sacrements de l'Eglise. C'est pourquoi nous décrétons et ordonnons, afin que la plénitude*

de la foi puisse briller dans un futur pontife romain avec une singulière splendeur dès les premiers instants où il sera devenu pape, que désormais quiconque sera élu pontife romain fasse en public la confession et profession suivante » (39^{ème} session du 9 octobre 1417, ratifiée par le pape Martin V).

Lors de cette même session, le Concile de Constance décréta que tout pape nouvellement élu devrait faire un serment de foi, proposant la formule suivante, dont nous citons les passages les plus essentiels : « *Moi N. élu pape je professe et promets de cœur et de bouche au Dieu tout-puissant, dont j'entreprends de gouverner l'Eglise avec son secours, et en présence du bienheureux Pierre Prince des apôtres, que tant qu'il plaira au Seigneur de me conserver cette vie fragile, je croirai et tiendrai fermement la foi catholique selon la tradition des apôtres, des conciles généraux et des saints Pères, (...) dont je conserverai la foi tout entière, jusqu'à donner ma vie et répandre mon sang pour elle. Je jure pareillement de poursuivre exactement le rite transmis des sacrements ecclésiastiques de l'Eglise catholique.* »



Le premier concile du Vatican (1870)

Combien est-il opportun, un tel serment papal, et combien urgent est-il de mettre un tel serment en pratique, spécialement en notre temps ! Le pape n'est pas un monarque absolu, qui peut faire et dire ce qu'il veut, qui peut changer la doctrine ou la liturgie selon son bon vouloir. Malheureusement, au cours des siècles passés – contrairement à la tradition apostolique des temps anciens – le fait pour les papes de se comporter comme des monarques absolus ou comme des demi-dieux en est venu à être si communément accepté qu'il a fini par façonner la vision théologique et spirituelle du moment des évêques et des fidèles, spécialement parmi les gens pieux. Le fait que le pape doit être le premier dans l'Eglise à éviter les nouveautés, obéissant de manière exemplaire à la tradition de la foi et de la liturgie, a parfois été effacé de la conscience des évêques et des fidèles par l'acceptation aveugle et pieuse d'une sorte d'absolutisme papal.

Le serment papal du *Liber Diurnus Romanorum Pontificum* considère comme l'obligation principale et la qualité la plus insigne d'un nouveau pape sa fidélité inébranlable à la tradition telle qu'elle lui a été transmise par tous ses prédécesseurs : « *Nihil de traditione, quod a probatissimis praedecessoribus meis servatum reperi, diminuere vel mutare, aut aliquam novitatem admittere; sed ferventer, ut vere eorum discipulus et sequipeda, totis viribus meis conatibusque tradita conservare ac venerari.* » (« Ne rien changer à la tradition reçue, à ce que j'ai trouvé gardé avant moi par mes prédécesseurs qui plurent à Dieu, ne pas y porter atteinte, ni l'altérer, ni permettre d'innovation ; avec une affection fervente en tant que leur vrai disciple et successeur, sauvegarder avec révérence le bien transmis, de toute ma force et de tous mes efforts. »)

Le même serment papal désignait en termes concrets la fidélité à la *lex credendi* (la règle de la foi) et à la *lex orandi* (la règle de la prière). En ce qui concerne la *lex credendi* (la règle de la foi), le texte du serment affirme : « *Verae fidei rectitudinem, quam Christo autore tradente, per successores tuos atque discipulos, usque ad exiguitatem meam perlatam, in tua sancta Ecclesia reperi, totis conatibus meis, usque ad*

animam et sanguinem custodire, temporumque difficultates, cum tuo adjutorio, toleranter sufferre. » (« Je promets de garder avec toute ma force, fût-ce au prix de la mort et en répandant mon sang, l'intégrité de la vraie foi, dont l'auteur est le Christ et qui par vos successeurs et disciples a été transmise à mon humble personne, et que j'ai trouvée dans votre Eglise. Je promets également de supporter avec patience les difficultés du temps. ») En ce qui concerne la *lex orandi*, le serment papal affirme : « *Disciplinam et ritum Ecclesiae, sicut inveni, et a sanctis praecessoribus meis traditum reperi, illibatum custodire.* » (« Je promets de garder intactes la discipline et la liturgie de l'Eglise telle que je les ai trouvées et qu'elles m'ont été transmises par mes saints prédécesseurs. »)

Au cours de ces cent dernières années, il y a eu quelques exemples d'une forme d'absolutisme papal concernant les changements apportés à la tradition liturgique de l'Eglise. Si nous considérons la *lex orandi*, il y a eu des modifications radicales faites par les papes Pie X, Pie XII et Paul VI, et concernant la *lex credendi*, par le pape François.

Saint Pie X est devenu le premier pape de l'histoire de l'Eglise latine à faire une réforme si radicale de l'ordre du psautier (*cursus psalmodiarum*) qu'elle aboutit à la construction d'un nouveau type de divin Office en ce qui concerne la distribution des psaumes. Le cas suivant est celui du pape Pie XII, qui a approuvé pour l'usage liturgique une version latine radicalement modifiée du texte millénaire et mélodieux du psautier de la Vulgate. La nouvelle traduction latine, qu'on appelle le « psautier de Pie XII », était un texte artificiellement fabriqué par des universitaires qui, dans son artificialité, était à peine prononçable. Cette nouvelle traduction latine, critiquée judicieusement au moyen de l'adage « *accessit latinitas, recessit pietas* », a été ensuite de facto rejetée par toute l'Eglise sous le pontificat de Jean XXIII. Pie XII a également modifié la liturgie de la Semaine sainte, un trésor liturgique millénaire de l'Eglise, en introduisant des rituels partiellement inventés *ex novo*. Des changements liturgiques sans précédent ont cependant été exécutés par Paul VI au moyen d'une réforme révolutionnaire du rite de la messe et du rite de tous les

autres sacrements, une réforme liturgique qu'aucun pape avant lui n'avait osé mettre en œuvre avec une telle radicalité. Un changement théologique révolutionnaire a été fait par le pape François dans la mesure où il a approuvé la pratique de certaines Eglises locales d'admettre dans des cas particuliers des adultères sexuellement actifs (qui cohabitent dans ce qu'on appelle des « unions irrégulières ») à recevoir la sainte communion. Même si ces normes locales ne représentent pas une norme générale au sein de l'Eglise, elles signifient néanmoins une négation pratique de la vérité divine de l'indissolubilité absolue d'un mariage sacramentel validé consommé. Son autre altération en matière de questions doctrinales est relative au changement de la doctrine biblique, d'une constance bimillénaire, sur le principe de la légitimité de la peine de mort. Le changement doctrinal suivant est représenté par l'approbation par le pape François de la phrase du document inter-religieux d'Abu Dhabi du 4 février 2019, qui affirme que la diversité des sexes ainsi que la diversité des races et la diversité des religions correspondent à la sage volonté de Dieu. Cette formulation en tant que telle exige une correction papale officielle, sans quoi elle contredira évidemment le Premier commandement du Décalogue et l'enseignement sans équivoque et explicite de Notre Seigneur Jésus-Christ, de telle sorte qu'elle contredit la Révélation divine.

Sur cette toile de fond demeure l'épisode impressionnant et qui donne à réfléchir de la vie du pape Pie IX, qui à la demande d'un groupe d'évêques suggérant une modification minimale du Canon de la messe (il s'agissait d'introduire le nom de saint Joseph), répliqua : « *Je ne peux pas faire cela. Je ne suis que le pape !* »

Chaque pape et tous les fidèles devraient dire assidûment, spécialement en notre temps, la prière ci-dessous de Dom Prosper Guéranger, dans laquelle il loue le saint pape Léon II pour sa défense énergique de l'intégrité de la foi à l'issue de la crise causée par le pape Honorius I^{er} : « *Prévenez, ô Léon, le retour de situations à ce point douloureuses. Soutenez le pasteur au-dessus de la région des brouillards perfides qui s'élèvent de la terre ; entretenez dans le troupeau cette prière qui sans cesse doit monter à Dieu pour lui de l'Eglise (Act. XII, 5) : et Pierre, fût-il enseveli au fond des plus obscurs cachots, ne cessera point de contempler le pur éclat du Soleil de justice ; et le corps entier de la sainte Eglise sera dans la lumière. Car, dit Jésus, le corps est éclairé par l'œil : si l'œil est simple, le corps entier resplendit (Matth. VI, 22). Nous connaissons maintenant la force du roc qui porte l'Eglise ; nous savons que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle (Matth. XVI, 18). Car jamais l'effort de ces puissances de l'abîme n'alla plus loin que dans la triste crise [du pape Honorius] à laquelle vous avez mis un terme ; or leur succès, si douloureux qu'il fût, n'était point à l'encontre des promesses divines : ce n'est point au silence de Pierre [du pape Honorius et au son soutien de l'hérésie], mais à son enseignement, qu'est promise l'immanquable assistance de l'Esprit de vérité* » (*L'Année Liturgique*, Paris 1911, Le temps après la Pentecôte, Tome 3, pp. 403-404).

Le cas extrêmement rare d'un pape hérétique ou semi-hérétique doit en définitive être enduré dans la souffrance à la lumière de la foi au caractère divin et en l'indestructibilité de l'Eglise et de l'office pétrinien. Saint Léon le Grand formula cette vérité, en disant que la dignité de saint Pierre n'est pas amoindrie dans ses successeurs quelle que soit leur indignité : « *Cuius dignitas etiam in indigno haerede non deficit* » (*Serm. 3, 4*).

On pourrait se trouver dans la situation véritablement extravagante d'un pape qui pratique l'abus sexuel de mineurs ou de subordonnés au Vatican. Que devrait faire l'Eglise dans une telle situation ? L'Eglise devrait-elle tolérer un prédateur sexuel papal de mineurs ou de subordonnés ? Pendant combien de temps l'Eglise devrait-elle tolérer un tel pape ? Devrait-il perdre la papauté *ipso facto* en raison de l'abus sexuel de mineurs de subordonnés ? Dans une telle situation une nouvelle théorie ou opinion canonique ou théologique pourrait apparaître, visant à permettre la déposition d'un pape et la perte de son office en raison de crimes moraux monstrueux (par exemple, l'abus sexuel de mineurs et de subordonnés). Une telle opinion serait la contrepartie de l'opinion permettant la déposition d'un pape et la perte de son office à cause de l'hérésie. Cependant, une telle nouvelle théorie ou opinion (la déposition d'un pape et la perte de son office en raison de crimes sexuels) ne correspondrait certainement pas à l'esprit et à la pratique pérennes de l'Eglise.



La tolérance d'un pape hérétique comme une croix n'équivaut pas à la passivité ou à l'approbation de ses mauvaises actions. On doit faire tout ce qui est possible pour remédier à la situation d'un pape hérétique. Porter la croix d'un pape hérétique ne signifie en aucune circonstance le consentement à ses hérésies ou la passivité. De même des gens ont à supporter, par exemple, un régime inique ou athée telle une croix (combien de catholiques ont vécu sous un tel régime dans l'Union soviétique, et supporté cette situation comme une croix en esprit d'expiation) ; ou des parents qui doivent supporter comme une croix un enfant adulte devenu incroyant ou immoral ; ou des membres d'une famille obligés de supporter comme une croix, par exemple, un père alcoolique. Les parents ne peuvent pas « déposer » leur enfant dévoyé de son appartenance à leur famille, de même que les enfants ne peuvent pas « déposer » leur père dévoyé de l'appartenance à leur famille ou de son titre de « père ».



Le pape Saint Léon le Grand

La voie plus sûre qui consiste à ne pas déposer un pape hérétique représente une vision plus surnaturelle de l'Eglise. Cette voie, avec ses contre-mesures et contre-réactions pratiques et concrètes, ne signifie d'aucune façon la passivité ou la collaboration avec les erreurs papales, mais un engagement très actif et une vraie com-

passion à l'égard de l'Eglise, qui, au temps d'un pape hérétique ou semi-hérétique, fait l'expérience de son Golgotha. Plus un pape répand des ambiguïtés doctrinales, des erreurs ou même des hérésies, plus lumineuse sera la foi catholique pure qui brille dans les petits dans l'Eglise : la foi d'enfants innocents, de sœurs religieuses, la foi tout spécialement des religieuses cloîtrées, qui sont les joyaux cachés de l'Eglise, la foi des laïcs héroïques et vertueux de toutes conditions sociales, la foi de prêtres et d'évêques individuels. Cette flamme pure de la foi catholique, souvent nourrie de sacrifices et d'actes d'expiation, brillera plus vive que la lâcheté, l'infidélité, la rigidité spirituelle et l'aveuglement d'un pape hérétique.

L'Eglise est d'un tel caractère divin qu'elle peut exister et vivre pendant une période de temps limité nonobstant un Pape régnant hérétique, précisément en raison de cette vérité : le pape n'est pas synonyme de l'Eglise et il ne lui est pas identique. L'Eglise est d'un tel caractère divin que même un pape hérétique n'est pas capable de détruire

l'Eglise, même s'il endommage gravement sa vie, et pourtant son action n'a qu'une durée limitée. La foi de l'Eglise tout entière est plus grande et plus forte que les erreurs d'un pape hérétique et cette foi ne peut pas être vaincue, pas même par un pape hérétique. La constance de l'Eglise tout entière est plus grande et plus durable que le désastre relativement passager d'un pape hérétique. La vraie pierre sur laquelle réside l'indestructibilité de la foi et de la sainteté de l'Eglise est le Christ lui-même, le pape n'étant que son instrument, de même que chaque prêtre ou évêque est seulement un instrument du Christ, le Souverain Prêtre.

La santé doctrinale et morale de l'Eglise ne dépend pas exclusivement du pape, puisque de par la loi divine la santé doctrinale et morale de l'Eglise est garantie dans les situations extraordinaires d'un pape hérétique par la fidélité de l'enseignement des évêques, et au bout du compte aussi par la fidélité de la totalité des fidèles laïcs, comme l'ont suffisamment démontré le bienheureux John Henry Newman et l'histoire. La santé morale et doctrinale de l'Eglise n'est pas à ce point dépendante des erreurs doctrinales relativement passagères d'un pape unique qu'elle impliquerait de ce fait la vacance du siège papal.

Tout comme l'Eglise peut supporter un temps son pape, comme cela s'est déjà produit dans l'histoire pour une période pouvant aller jusqu'à plusieurs années, de même l'Eglise est par constitution divine si forte qu'elle peut également supporter un éphémère pape hérétique.

L'acte de déposition d'un pape pour cause d'hérésie ou la déclaration de la vacance du siège papal en raison de la perte de la papauté *ipso facto* de la part d'un pape hérétique constituerait une nouveauté révolutionnaire dans la vie de l'Eglise, et ce en regard d'une question de haute importance concernant la constitution et la vie de l'Eglise. Il faut suivre, dans une affaire aussi délicate – même si elle est de nature pratique et non strictement doctrinale – la voie plus sûre (*via tutior*) du sens pérenne de l'Eglise.

Nonobstant le fait que trois conciles œcuméniques successifs (le troisième concile de Constantinople en 681, le deuxième concile de Nicée en 787, et le quatrième concile de Constantinople en 870), et le saint pape Léon II en 682, ont excommunié le pape Honorius I^{er} pour cause d'hérésie, ils n'ont pas déclaré, pas même implicitement, qu'Honorius I^{er} avait perdu la papauté *ipso facto* pour cause d'hérésie. En fait, le pontificat d'Honorius I^{er} a été considéré valide même après son soutien à l'hérésie dans ses lettres au patriarche Serge en 634, puisqu'il a régné encore quatre ans après cela, jusqu'en 638.

Le principe suivant, formulé par le saint pape Étienne I^{er} (+ 257), bien que dans un contexte différent, doit constituer une ligne directrice quant au traitement du cas très délicat et rare d'un pape hérétique : « *Nihil innovetur, nisi quod traditum est* », c'est-à-dire : « *Que l'on n'innove rien en dehors de ce que porte la tradition.* »

Restauration des 9^{ème} et 10^{ème} stations du chemin de croix de l'église Saint-Joseph



Après la restauration du baptistère il y a quelques mois, le temps est venu de remettre en valeur les tableaux du chemin de croix daté de 1913 et réalisé par Ernest Wante (1875-1960), peintre de l'école Belge connu pour ses sujets religieux. Les stations sont faites de toiles mesurant environ 3x2,40m, marouflées (collage fréquemment utilisés au 19^{ème}) directement sur le mur.

C'est au mois de novembre, après un constat d'état minutieux, que j'ai entrepris, en collaboration avec l'Atelier Marie Duval, une première campagne de restauration sur deux stations particulièrement altérées. En effet, ces deux toiles présentaient des altérations du support évolutives pouvant, à terme, mettre en danger la couche picturale : des cloques et des boursouflures annonciatrices de démarouflage partiel qui ne pourraient que s'accroître compte tenu de la taille et du poids des toiles. La couche picturale était en bon état avec seulement quelques petites

lacunes disséminées. En revanche, le vernis d'origine épais et noirci par les dépôts de suie (provoqué par le chauffage au charbon) gênait considérablement la lisibilité des œuvres.

Mon intervention s'est donc portée en restauration conservatrice sur la stabilisation du support par le biais d'un remarouflage partiel en injectant à la seringue un adhésif dans les cloques et les boursouflures. En ce qui concerne la restauration esthétique, le vernis a été allégé aux solvants organiques neutres ce qui a permis de révéler la palette d'origine du peintre magnifiquement riche, réaliste et lumineuse. Grâce à cette intervention, de nombreux détails ont vu le jour, tels que des paysages, de nouveaux personnages ou encore des détails saisissants tels qu'une larme coulant sur la joue du Christ, ses veines ou encore des bijoux portés par certains soldats.

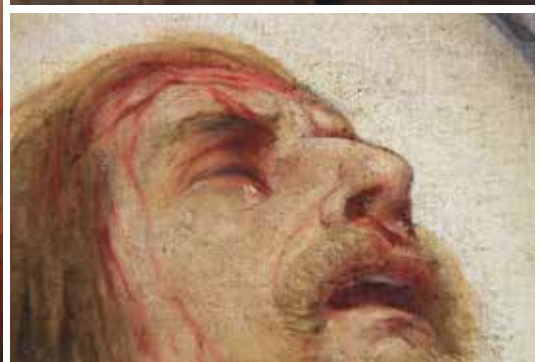
Après quelques petites retouches nécessaires sur la couche picturale, le vernis final a été posé en couche fine au compresseur de manière à redonner un aspect satiné aux œuvres.

En conformité avec la déontologie du métier de conservateur-restaurateur de tableaux, tous les matériaux utilisés sont parfaitement réversibles de manière à faciliter le travail de restaurateurs futurs.

Recollage de la toile



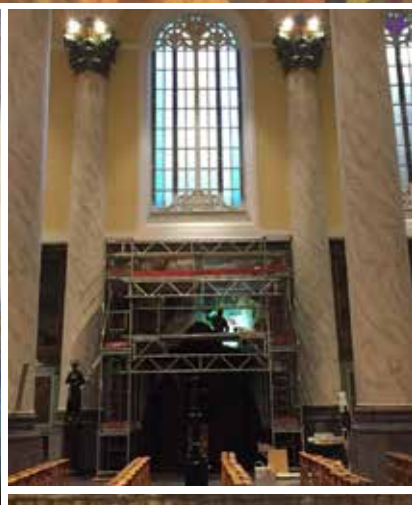
Allègement de vernis



Allègement de vernis



Allègement de vernis





Avant l'allègement de vernis



Après l'allègement de vernis



La restauration des deux toiles est achevée



Entretien du Supérieur général de la Fraternité Saint-Pie X : *Il n'y a pas de meilleure façon de servir l'Eglise que de former de saints prêtres*

Du 4 au 18 février 2019, l'abbé Pagliarani, s'est rendu aux Etats-Unis pour la première fois depuis son élection comme Supérieur général de la Fraternité Saint-Pie X. Bien qu'il soit venu pour la réunion des prêtres à Winona, et pour la visite annuelle du séminaire Saint-Thomas d'Aquin de Dillwyn, il a accepté de répondre aux questions de l'Angelus (la revue du district des Etats-Unis), pour son premier entretien en langue anglaise.



Don Davide Pagliarani

Vous êtes presque inconnu dans le monde anglophone malgré votre récente élection comme Supérieur général. Pouvez-vous vous présenter vous-même ?

En fait, je pense que le problème ne concerne pas seulement les pays anglophones. Pour donner un exemple, il y a quelques semaines, à Paris, un prêtre m'a demandé mon nom. Il était quelque peu embarrassant pour moi de lui expliquer que j'étais le nouveau Supérieur général ! – et si j'étais un peu gêné, il l'était lui aussi ! J'ai été en poste en Italie, puis en Extrême-Orient, à Singapour durant trois ans, et plus récemment dans l'hémisphère sud, en Argentine pendant sept ans – jusqu'en juillet dernier.

Vous êtes le quatrième Supérieur général de la Fraternité Saint-Pie X. Quels sont les défis et les circonstances favorables pour la Tradition en 2019 ?

Je pense que notre but, ainsi que notre devoir, est de conserver le trésor que nous possédons, notre Foi, la Sainte Messe, et de l'apprécier à sa juste valeur. Je pense qu'il est important que ce trésor soit pour nous quelque chose de vivant, comme l'eau vive dont parle Notre Seigneur à la Samaritaine (Jn 4, 10). Cela est très important. Je pense que nous devons estimer toujours davantage ce trésor, grâce à une vie de prière pleine de ferveur – de ferveur spirituelle. Nous devons de temps en temps la raviver, et cette année où nous préparons le Jubilé de la Fraternité, peut être une bonne occasion de raviver dans notre vie spirituelle un profond attachement à ce trésor.

Votre élection date de six mois à peine. Avez-vous déjà beaucoup voyagé ?

Je ne voyage pas beaucoup pour rester disponible à la Maison générale, selon les différents besoins de la Fraternité. C'est en effet un désir exprimé par le Chapitre, que le Supérieur général soit facilement joignable par les prêtres et les supérieurs. J'ai un devoir de fidélité à l'esprit de Mgr Lefebvre, notre Fondateur. Mon premier devoir est de faire de mon mieux pour garder l'esprit et l'enseignement qu'il a laissés à la Fraternité, même si la situation est très différente.

Y a-t-il des signes de croissance visibles de la Fraternité ? De nouveaux prieurés ou de nouveaux pays visités ?

Il y a de nombreux signes de croissance, non seulement aux Etats-Unis, mais partout ! C'est certainement un signe de bénédiction : le bon Dieu nous bénit dans notre apostolat. Durant ces dernières années, de plus en plus de catholiques ont pris conscience de la crise qui secoue l'Eglise, et ils comprennent petit à petit ses causes. Nous devons être attentif à cet état de choses, suivre cela de près. Nous devons aussi les aider. Mais par ailleurs, nous ne pouvons aller partout, nous disperser. Nous devons prendre soin de nos prêtres. Les vocations qui nous arrivent sont un secours, mais nos prêtres ne doivent pas être surchargés ; ils ont besoin de temps pour la vie de communauté, qui est une partie essentielle de nos Statuts et de nos devoirs. Certes, nous ferons de notre mieux pour aller là où la Providence nous appelle, mais nous voulons en priorité prendre soin de nos prêtres.

Comme ancien directeur de séminaire, pouvez-vous dire un mot sur l'importance des séminaires et des vocations, surtout dans le monde moderne ?

Nos séminaires sont le cœur de la Fraternité ; elle est édifiée sur ses séminaires, et son existence en dépend. L'Eglise a par-dessus tout besoin de saints prêtres. Il est impossible de trouver une meilleure façon de servir l'Eglise que de former de saints prêtres : nous coopérons ainsi au but même de toute l'Eglise. Cela a été la grande intention du concile de Trente, et la grande intuition de Mgr Lefebvre (cf. son *Itinéraire spirituel*). Plus cet idéal sacerdotal est dévalué, perdu, plus il est important d'être fidèle à ce but – qui fait partie de notre mission.

Quelles doivent être, pour vous, les principales préoccupations des familles catholiques traditionnelles aujourd'hui ?

Le plus grand souci d'une famille catholique aujourd'hui est le salut de l'âme de leurs enfants, le même que nous avons en tant que prêtres. Le monde fait tout ce qu'il peut pour les tromper. Les parents doivent prendre bien garde à cela ; c'est une souci que nous partageons avec eux. Nous devons éduquer les enfants en collaboration avec leurs parents. Et les parents doivent élever leurs enfants avec l'aide du prêtre. Tous doivent leur enseigner les vertus qu'ils ne peuvent trouver ailleurs : abnégation, pureté, chasteté, charité. Mais cette éducation ne sera efficace que si, dans la famille, à la maison, à l'école, les enfants perçoivent que leurs éducateurs, parents et prêtres, vivent ce qu'ils enseignent. Que l'on ne se contente pas de mots ; mais que l'exemple agisse comme une osmose. Si les parents ont réellement un grand idéal pour préparer des saints, ils pourront l'accomplir avec la grâce de Dieu. Mais cela ne se fera que si les enfants respirent à la maison, par leurs parents, l'esprit de sacrifice, qui est le parfum de la croix.

Que pensez-vous des dernières nouvelles concernant la Commission Pontificale Ecclesia Dei ?

Nous ne pouvons faire un commentaire développé pour le moment. Ce ne serait pas prudent. L'intérêt du Motu Proprio supprimant Ecclesia Dei, réside dans le fait qu'il souligne que la question principale toujours pendante, est doctrinale. Cela est vrai. Ce problème doctrinal concerne la Fraternité Saint-Pie X. En ce sens, les choses sont devenues plus claires pour nous, pour Rome, pour tout le monde. Cela dit, ce n'est pas à nous de scruter ce que sera le futur des communautés « Ecclesia Dei ». Nous prions pour elles. Si nous pouvons faire quelque chose, nous verrons. Mais je pense qu'il est prudent de ne rien dire d'autre quant à l'avenir. Pour le moment, nous contenterons d'observer. Et nous laisserons le dernier mot à la Providence divine.

A l'heure actuelle, le monde et l'Eglise semblent devenus fous. Quels encouragements pouvez-vous prodiguer aux catholiques de la tradition dans cette situation ?

Le plus grand danger pour nos fidèles et même pour les prêtres, est de tomber dans le découragement. Nous devons nous rappeler, et leur rappeler, que plus la situation semble désespérée, plus la victoire est proche. Saint Pie X le répétait volontiers en guise d'encouragement. L'épaisseur des ténèbres manifestera avec plus d'éclat la vérité, quand le moment du triomphe arrivera. Nous devons garder une vue surnaturelle. Quoi qu'il puisse arriver, Dieu l'utilisera pour faire luire de manière plus manifeste le triomphe surnaturel de son Eglise et de la Vérité.

Outre le soutien de la prière et les dons matériels, quel pourrait être le meilleur moyen pour un laïc pour assister les prêtres dans leur apostolat ?

L'Eglise est une grande famille ; et la Fraternité, qui est une œuvre d'Eglise, est aussi une grande famille. A l'intérieur d'une famille, on partage tout. Le meilleur moyen pour un fidèle pour tout partager avec les prêtres, est de leur apporter son soutien moral ; de partager intérieurement leurs joies et leurs soucis, car les joies et les soucis du prêtre sont les joies et les soucis de Notre Seigneur. Cette proximité par la charité est le meilleur moyen pour accomplir cet idéal de l'union entre les fidèles et les prêtres.

Quelle est votre première impression du district des Etats-Unis ?

Les Etats-Unis sont un de ces pays où, dès votre arrivée, vous vous sentez chez vous. Ce qui m'impressionne le plus est le nombre des fidèles ; mais peut être davantage leur simplicité et leur générosité. Je trouve d'ailleurs la même simplicité et la même générosité chez les prêtres. Je pense que ce que montrent les fidèles, est le reflet de ce que les prêtres leur enseignent.

Vous avez passé beaucoup de temps dans différents pays et districts. Pouvez-vous nous raconter une ou deux histoires choisies de votre passé apostolique ?

Le plus impressionnant au cours de ma vie sacerdotale, est que, au milieu de cette diversité de pays, de langues, de cultures, entre l'Asie, l'Amérique du Sud, l'Italie, comme Supérieur de District ou Directeur de séminaire, j'ai pu constater que la grâce de Dieu est toujours à l'œuvre, partout, selon des règles universelles. Je ne dis pas quelque chose de nouveau. Mais en faire personnellement l'expérience est impressionnant. C'est la preuve tangible que la loi de l'Evangile, les sacrements, l'Eglise, sont pour tous. Il n'y a rien d'autre qui puisse faire l'unité parmi des peuples si différents les uns des autres. Cela est réellement merveilleux. Vous ne pouvez l'expliquer par un élément naturel. C'est le fruit de la grâce de Dieu. J'ai pu en faire l'expérience répétée. Plusieurs fois, après m'être efforcé de trouver sans résultat la solution à une situation difficile, celle-ci s'est présentée quand j'ai cessé de me torturer l'esprit et que j'ai tout remis à la volonté de Dieu. Il n'est pas toujours facile de faire ainsi. Mais ce n'est rien d'autre que la loi de la croix : je devrais dire, la loi du plein abandon à Dieu.

Source : Angelus Press/FSSPX.News
FSSPX.Actualités - 23/03/2019



Sommet sur les abus : avant, après et en marge...



Du 21 au 24 février 2019, s'est tenu à Rome un sommet sur la protection des mineurs. L'avant-veille de son ouverture, les cardinaux Walter Brandmüller et Raymond L. Burke adressaient à tous les présidents des Conférences épiscopales, participant à cette réunion, une lettre ouverte.

Avant le sommet

Ils y renouvelaient les doutes (*dubia*) qu'ils avaient exprimés lors de la publication d'*Amoris lætitia* (19 mars 2016). Car, en 2019 comme en 2016, c'est bien l'existence d'une loi morale absolue « qui ne souffre pas d'exceptions », qui est mise en cause par une pastorale relativiste : « Le monde catholique est désorienté et se demande avec angoisse : où va l'Eglise ? Face à la dérive en cours, il semble que le problème se réduise à celui des abus sur les mineurs – un crime horrible, tout particulièrement quand il est commis par un prêtre, mais qui n'est qu'un élément d'une crise bien plus vaste. Telle une plaie, la cause homosexuelle se répand dans l'Eglise, promue par des réseaux organisés et protégée par un climat de complicité et d'omertà. Les racines de ce phénomène se trouvent évidemment dans ce mélange de matérialisme, de relativisme et d'hédonisme qui refuse absolument l'existence d'une loi morale absolue, c'est-à-dire qui ne souffre pas d'exceptions. On accuse le cléricanisme d'être responsable des abus sexuels, mais la première et principale responsabilité du clergé n'est pas dans l'abus de pouvoir, mais dans le fait de s'être éloigné de la vérité de l'Évangile. La négation, y compris publique, dans les paroles comme dans les actes, de la loi divine et naturelle, est à la racine du mal qui corrompt certains secteurs de l'Eglise. Face à cette situation, cardinaux et évêques se taisent. Vous taisez-vous également lors

de la réunion convoquée ce 21 février au Vatican ? Nous sommes de ceux qui ont interpellé le Saint-Père en 2016 sur les "dubia" qui divisaient l'Eglise à l'issue des conclusions du Synode sur la famille. Aujourd'hui, ces "dubia" non seulement n'ont pas reçu de réponse mais s'inscrivent dans une crise de la foi bien plus générale. Nous voulons par conséquent vous encourager à faire entendre votre voix et à proclamer l'intégrité de la doctrine de l'Eglise. Nous invoquons le Saint-Esprit pour qu'il assiste l'Eglise et éclaire les pasteurs qui la guident. Un acte décisif est aujourd'hui urgent et nécessaire. Nous mettons notre confiance dans le Seigneur qui a promis : "Voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin du monde" (Mt 28, 20). »

En 2019 comme en 2016, cette lettre ouverte n'a pas fait l'objet d'une réponse de la part de ses destinataires.

Après le sommet

Au terme du sommet romain, le père Federico Lombardi, modérateur de la rencontre, a annoncé que « des initiatives concrètes suivraient rapidement ». En particulier celles-ci :

- « Un nouveau Motu proprio du pape "sur la protection des mineurs et des personnes vulnérables" pour renforcer la prévention et la lutte contre les abus dans la Curie romaine et dans l'Etat de la Cité du Vatican. Il accompagnera une nouvelle loi de l'Etat de la Cité du Vatican et des Lignes directrices pour le Vicariat de la Cité du Vatican sur le même sujet.
- « La publication de la part de la Congrégation pour la doctrine de la foi d'un Vademecum qui aidera les évêques à travers le monde à comprendre clairement leurs devoirs et leur rôle.
- « En outre, dans l'esprit de la communion de l'Eglise universelle, le pape a manifesté l'intention de favoriser la création de task forces (forces d'intervention) de personnes compétentes pour aider les conférences épiscopales et les diocèses en difficulté à affronter les problèmes et à concrétiser les initiatives pour la protection des mineurs ».

Mais c'est surtout le discours final du pape François qui a plongé les observateurs dans une grande perplexité. Selon le vaticaniste Sandro Magister, « il s'agit d'un discours insolite qui

fait la part belle aux statistiques dans sa première partie et dans les notes. Ce sont des données qui visent à mettre en évidence la dimension universelle des abus sur mineurs sous toutes leurs formes et dans tous leurs contextes. Ce qui se passe dans l'Eglise catholique, souligne le pape, fait partie d'un phénomène beaucoup plus large et multi-forme qui revêt cependant une gravité spécifique propre quand ces abus sont commis par des ministres consacrés pour faire précisément l'inverse de ce qu'ils font. Mais en remontant à la racine du phénomène – poursuit Sandro Magister – François généralise à nouveau. Les abus sexuels sur des mineurs, aussi bien dans l'Eglise qu'en dehors, dit-il, "sont toujours la conséquence de l'abus de pouvoir". Y compris "aussi dans les autres formes d'abus dont sont victimes presque quatre-vingt-cinq millions d'enfants oubliés de tous : les enfants-soldats, les mineurs prostitués, les enfants sous-alimentés, les enfants enlevés et souvent victimes du monstrueux commerce des organes humains, ou transformés en esclaves, les enfants victimes des guerres, les enfants réfugiés, les enfants avortés, et ainsi de suite." – Des abus de pouvoir qui pour François, comme il le répète à nouveau dans ce discours, sont dans l'Eglise synonyme de "cléricanisme". »

En marge

Cette perplexité est accrue par des faits troublants qui semblent démentir ce discours. Ainsi le silence (*omertà*, pour reprendre l'expression des cardinaux Brandmüller et Burke) qui entoure le cas de l'évêque argentin Gustavo Óscar Zanchetta, très proche du pape qui l'a toujours protégé et même promu au poste d'assesseur de l'Administration du Patrimoine du Siège apostolique (APSA), malgré les accusations d'exactions sexuelles pesant sur lui et dénoncées depuis 2015 aux autorités ecclésiastiques compétentes, en Argentine et à Rome. Ce cas a fait l'objet d'une question pendant la conférence de presse de clôture du sommet ; il y a été répondu que « l'enquête était en cours », sans commentaire. Comme le note Sandro Magister, « cela entame inévitablement la crédibilité de François pour combattre le fléau des abus sexuels et pour exiger des évêques cet empressement à rendre compte de leurs propres actions, à laquelle il se soustrait lui-même ».

Même perplexité devant la nomination du cardinal Kevin Farrell comme camerlingue, le 14 février, huit jours avant l'ouverture du sommet sur les abus. Ainsi que le rappelle Aldo Maria Valli, sur son blogue le 15 février 2019, ce prélat irlandais-américain a fait partie, au milieu des années soixante, des Légionnaires du Christ, dont il a connu de près le fondateur Marcial Maciel Degollado, coupable d'abus sexuels et d'une double vie scandaleuse. « *Mais Farrell n'a rien remarqué, et quand il a quitté les Légionnaires des années plus tard, il a dit qu'il n'avait jamais eu de contact avec le fondateur* ». Puis Kevin Farrell est parti en 2001 pour le diocèse de Washington, où il est devenu évêque auxiliaire de Theodore McCarrick, autre abuseur notoire. « *Le puissant archevêque américain voulait Farrell et il l'obtint. Et ensuite, il l'ordonna évêque personnellement. Il décida également qu'à Washington, l'auxiliaire devait vivre dans son propre appartement. Mais encore une fois le prélat irlandais ne remarqua rien, et aujourd'hui il affirme toujours qu'il n'a jamais eu vent des méfaits de McCarrick* ».

Après l'accession de François au trône pontifical, poursuit Aldo Maria Valli, Farrell se trouve aux côtés de Blase Cupich (archevêque de Chicago) et Joseph William Tobin (archevêque de Newark), prélats du front progressiste, « prenant le parti d'*Amoris lætitia* et disant qu'il était en faveur de la communion pour les divorcés remariés. Un tel enthousiasme a été récompensé : il est devenu préfet du nouveau dicastère pour les laïcs, la famille et la vie et la même année, 2016, il a été créé cardinal ». C'est également le cardinal Farrell qui a signé la préface du livre *Building a Bridge. How the Catholic Church and the LGBT Community Can Enter into a Relationship of Respect, Compassion, and Sensitivity* (Construire un pont - Comment l'Eglise catholique et la communauté LGBT peuvent entrer dans une relation de respect, de compassion et de sensibilité), par le jésuite James Martin. Et c'est lui qui a été le principal organisateur de la Rencontre mondiale des familles à Dublin (21-26 août 2018), « où Martin, malgré les protestations de nombreux catholiques, fut officiellement invité par le Vatican à donner une conférence devant des couples homosexuels du monde entier. »

Face à ces faits, on comprend le trouble des catholiques que le discours du pape à la fin du sommet sur les abus ne parvient pas à dissiper. Pour prévenir ce trouble – à défaut de le dissiper –, le cardinal Walter Kasper, autre figure de l'ultra-progressisme, a parlé d'une conspiration contre le pape de la part des conservateurs. Dans un entretien accordé au journal italien de gauche *Il Fatto Quotidiano*, le 21 janvier, il déclare : « *certains profitent de ce scandale (des abus) pour nuire au pape. D'autres l'utilisent pour leur programme contre le célibat (ecclésiastique). C'est ce que j'appelle une mauvaise utilisation des abus.* » Mais les faits ne sont pas conspirationnistes, ils sont tout simplement têtus. Aussi le vaticaniste Marco Tosatti réagissait-il le 22 janvier : « *Dans un cadre comme celui-ci, il semble ridicule que le cardinal Kasper parle d'un "complot" basé sur des abus, contre le pape Bergoglio.* » Il y a trop de soupçons fondés qu'on ne peut effacer d'un revers de main. « *Et Kasper parle de conspiration ! Pitié !* »

(Sources : Settimo Cielo/M. Tosatti/A.M. Valli/Katholisches - traduction à partir de diakonos et benoitetmoi – FSSPX.Actualités - 26/03/2019)

Un cardinal et un évêque répondent au Document d'Abou Dabi



Le 9 février 2019, alors que le pape François a cosigné le 4 février un Document « *pour la paix mondiale et la coexistence commune* », avec le grand imam de l'université d'Al-Azhar du Caire, lors de son voyage aux Emirats arabes unis, le cardinal Gerhard Ludwig Müller, ancien préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi, fait paraître, un « *Manifeste pour la foi* ». Il entend « *rendre témoignage publiquement à la vérité de la Révélation* » : « *Les Pasteurs ont l'obligation de guider ceux qui leur sont confiés sur le chemin du Salut. Cela n'est possible que si cette voie est connue et qu'ils la*

suivent. A ce sujet, voici ce que l'Apôtre affirme : "Avant tout, je vous ai transmis ceci, que j'ai moi-même reçu" (1 Co 15, 3). Aujourd'hui, beaucoup de chrétiens ne sont même plus conscients des enseignements fondamentaux de la foi, de sorte qu'ils risquent toujours plus de s'écarter du chemin qui mène à la vie éternelle ». Ce Manifeste – sans citer le pape – rappelle que Jésus-Christ est l'unique Sauveur, ce qui est une réponse indirecte au passage suivant de la déclaration cosignée par François et le grand imam d'Al-Azhar : « *Le pluralisme et la diversité des religions, des couleurs, des sexes, des races et des langues sont une sage volonté divine par laquelle Dieu a créé les êtres humains. Cette Sagesse divine est à l'origine du droit à la liberté de croyance et à la liberté d'être différents* ». Le cardinal Müller déclare : « *(...) la première épître de saint Jean présente celui qui nie sa divinité (ce que fait l'islam. NDLR) comme l'Antichrist (1 Jn 2, 22), puisque Jésus-Christ, le Fils de Dieu, est de toute éternité un seul et même Etre avec Dieu, son Père. La rechute dans les anciennes hérésies, qui ne voyaient en Jésus-Christ qu'un homme bon, un frère et un ami, un prophète et un moraliste, doit être combattue avec une franche et claire détermination. Jésus-Christ est essentiellement le Verbe qui était avec Dieu et qui est Dieu, le Fils du Père, qui a pris notre nature humaine pour nous racheter, et qui viendra juger les vivants et les morts. C'est Lui seul que nous adorons comme l'unique et vrai Dieu dans l'unité du Père et de l'Esprit Saint* ».

On a remarqué que le prélat allemand reprenait le verset de saint Paul « *j'ai transmis ce que j'ai moi-même reçu* » (1 Co 15, 3), qui est celui que Mgr Marcel Lefebvre a voulu sur sa pierre tombale, on pourra aussi noter que le terme antichrist emprunté à saint Jean (1 Jn 2, 22) est celui dont s'est servi Mgr Lefebvre dans sa lettre aux futurs évêques (29 août 1987) où il parlait de « *la persécution de la Rome antichrist* », précisant la raison de son « *opération survie* » : « *cette Rome, moderniste et libérale, poursuivant son œuvre destructrice du Règne de Notre Seigneur comme le prouvent Assise et la confirmation des thèses libérales de Vatican II sur la liberté religieuse, je me vois contraint par la Providence divine de transmettre*

la grâce de l'épiscopat catholique que j'ai reçue, afin que l'Eglise et le sacerdoce catholique continuent à subsister pour la gloire de Dieu et le salut des âmes ».

A quoi le fondateur de la Fraternité ajoutait le devoir de fidélité à l'égard de la Rome éternelle : « *Je vous conjure de demeurer attachés au Siège de Pierre, à l'Eglise Romaine, Mère et Maîtresse de toutes les Eglises, dans la foi catholique intégrale, exprimée dans les symboles de la foi, dans le catéchisme du Concile de Trente, conformément à ce qui vous a été enseigné dans votre séminaire. Demeurez fidèles dans la transmission de cette foi pour que le Règne de Notre Seigneur arrive* ». Il serait naïf de voir dans ces références scripturaires communes des réminiscences de textes de Mgr Lefebvre chez le cardinal Müller, mais il est intéressant de noter que la confusion générale dénoncée par le premier, il y a 45 ans, amène le second à utiliser aujourd'hui les mêmes références.

Le Manifeste du prélat allemand se termine sur un Appel pressant où il reprend le « *quod et accipi* » de saint Paul : « *En tant qu'ouvriers envoyés dans la vigne du Seigneur, nous tous avons la responsabilité de rappeler ces vérités fondamentales en adhérant fermement à ce que nous-mêmes avons reçu. Nous voulons encourager les hommes de notre temps à suivre le chemin de Jésus-Christ avec détermination afin qu'ils puissent obtenir la vie éternelle en obéissant à ses commandements. Demandons au Seigneur de nous faire connaître la grandeur du don de la foi catholique, qui nous ouvre la porte de la vie éternelle. "Car celui qui a honte de moi et de mes paroles dans cette génération adultère et pécheresse, le Fils de l'homme aussi aura honte de lui, quand il viendra dans la gloire de son Père avec les saints anges" (Mc 8, 38). Par conséquent, nous nous engageons à renforcer la foi en confessant la vérité qui est Jésus-Christ Lui-même* ».

Le pape n'est pas le secrétaire général de l'ONU

Le 3 février, le cardinal Müller avait accordé un entretien au journaliste Riccardo Cascioli sur le site de la *Nuova Bussola Quotidiana*. Ses réponses éclairent le Manifeste qui devait paraître six jours après. Sur la question

de l'homosexualité qui, d'après l'*Avvenire* (le journal des évêques italiens), ne serait plus l'objet de réprobation morale depuis *Amoris lætitia*, le prélat allemand répond en élargissant le propos : « *Ce n'est pas vrai, mais même si c'était vrai, un document pontifical ne peut changer l'anthropologie enracinée dans la création de Dieu. Il est possible qu'un document pontifical ou le Magistère de l'Eglise n'explique pas assez bien les faits de la Révélation et de la Création, mais le Magistère ne constitue pas la doctrine chrétienne. Il y a une façon de comprendre le Magistère qui n'a rien à voir avec la tradition catholique, on traite le pape comme s'il était un oracle, tout ce qu'il dit devient vérité indiscutable. Mais ce n'est pas le cas : beaucoup de choses sont l'opinion privée du pape, donc des choses qu'on peut discuter. Si le pape disait aujourd'hui que les parties sont plus que le tout, nous aurions changé les structures des mathématiques, de la géométrie ? C'est absurde ! De même que si le pape disait aujourd'hui que nous ne pouvons plus manger de viande animale, les catholiques n'auraient pas l'interdiction de manger de la viande. (...) L'autorité du pape est très limitée. Certains ne voient que son autorité publique, ce qui est rapporté dans les médias, et ils l'utilisent suivant leurs propres opinions, mais en réalité ils n'acceptent pas l'autorité du pape telle qu'elle est fondée dans notre ecclésiologie. (...)*

A Riccardo Cascioli qui constate que, pour le 800^e anniversaire de la rencontre de saint François d'Assise avec le sultan d'Egypte Malik al-Kamil, on voit « *des cours d'islam dans les paroisses et les imams invités à l'église pour expliquer qui est Jésus pour l'islam* », le cardinal réplique : « *Oui, mais je parie que le curé ne va pas à la mosquée pour expliquer le Concile de Nicée. Pour nous, c'est une offense que de dire que Jésus est seulement un homme, qu'il n'est pas le Fils de Dieu, comment peut-on inviter quelqu'un à l'église pour se faire offenser ? Mais aujourd'hui, dans le catholicisme, il y a une mauvaise conscience envers sa propre foi et on s'agenouille toujours devant les autres. D'abord le jubilé de Luther, maintenant celui de saint François : on les utilise pour protestantiser et islamiser l'Eglise. Cela, ce n'est pas un vrai dialogue, certains*

d'entre nous ont perdu la foi et veulent se faire esclaves des autres pour être aimés.

Q. Quel est le problème le plus grave pour l'Eglise aujourd'hui ?

Cardinal Müller : « *La relativisation de la foi. Aujourd'hui, il semble compliqué d'annoncer la foi catholique dans son intégrité et avec une conscience droite. Et pourtant le monde d'aujourd'hui mérite la vérité et la vérité est la vérité de Dieu le Père, c'est la vérité de Jésus Christ, la vérité de l'Esprit-Saint. Les faux compromis ne servent à rien à l'homme d'aujourd'hui. Au lieu de proposer la foi, d'éduquer les gens, d'enseigner aux gens, on a toujours tendance à relativiser, on dit toujours un peu moins, moins, moins, moins... Un exemple : au lieu de clarifier le sens du mariage, l'indissolubilité, on cherche des exceptions, on va en arrière ; au lieu de parler de la dignité du sacerdoce, sa gloire, la splendeur de la vérité des sacrements, on réduit tout à une occasion d'être ensemble. Il y a une horizontalisation du christianisme, on le réduit de manière à plaire aux gens d'aujourd'hui, mais ce faisant, on trompe les gens. Quand nous nous trouvons avec des personnes d'autres religions, nous ne pouvons pas nous unir dans une foi vague. La foi est alors réduite à une foi philosophique, Dieu à un être transcendant, et ensuite nous disons qu'Allah ou Dieu le Père de Jésus Christ sont la même chose. De même, le dieu du déisme n'a rien à voir avec le Dieu des chrétiens.* »

Q. Le pape insiste beaucoup sur le concept de fraternité universelle. Comment doit-elle être entendue pour éviter cette confusion ?

Cardinal Müller : « *Je n'ai pas aimé tous ces éloges des francs-maçons adressés au pape. Leur fraternité n'est pas la fraternité des chrétiens en Jésus-Christ, elle est bien inférieure. Nous ne pouvons pas prendre comme mesure de la fraternité celle qui vient de la Révolution française, qui est une idéologie, comme le communisme. Qui définit qui est mon frère ? Nous sommes frères entre nous parce que nous sommes enfants de Dieu, parce que nous acceptons le Christ qui s'est fait homme. C'est cela, le fondement de la fraternité. (...) Si nous n'élevons pas la fraternité naturelle de l'homme*

à la fraternité en Jésus-Christ, nous rejetons la dimension surnaturelle et naturalisons la grâce. Une religion universelle n'existe pas, il existe une religiosité universelle, une dimension religieuse qui pousse chaque homme vers le mystère. On entend parfois des idées absurdes, comme celle du pape "chef d'une religion universelle", mais c'est ridicule. Pierre est pape par sa confession ou profession de foi : "Tu es le Christ, le fils du Dieu vivant". C'est le pape, pas le chef de l'ONU ! »

L'allusion du cardinal Müller aux éloges adressés au pape François par les francs-maçons fait référence aux remerciements qu'il a reçus de la Grande Loge d'Espagne après son message de Noël 2018 : « Tous les francs-maçons du monde rejoignent la demande du pape pour la "fraternité entre personnes des diverses religions" ». Les francs-maçons espagnols précisaient : « Dans son message de Noël depuis la loggia centrale du Vatican, le pape François a appelé au triomphe de la fraternité universelle parmi tous les êtres humains : "Mon souhait pour un joyeux Noël est un désir de fraternité, de fraternité parmi les peuples de toutes les nations et de toutes les cultures, la fraternité entre les gens avec des idées différentes, mais en mesure de respecter et d'écouter l'autre, la fraternité entre les peuples de différentes religions" ». Et d'en tirer la conclusion qui s'impose : « Les paroles du pape montrent l'éloignement actuel de l'Eglise du contenu d'Humanum genus (1884), la dernière grande condamnation catholique de la Franc-maçonnerie internationale ».

Sur son blogue, le 9 janvier, Aldo Maria Valli rappelait : « Dans l'encyclique Humanum genus, le pape Léon XIII condamnait en effet la Franc-maçonnerie en des termes sans équivoque, stigmatisant "la grande erreur moderne de l'indifférentisme religieux et de l'égalité de tous les cultes", attitude que le pontife de l'époque définissait comme "le moyen le plus opportun d'annihiler toute religion, et notamment l'Eglise catholique qui, seule véritable, ne peut sans grande injustice être mélangée avec les autres. Selon les francs-maçons espagnols, la manière dont le pape actuel condamne le fondamentalisme religieux et appelle à la fraternité et à la tolérance, rapproche l'Eglise de la Franc-maçonnerie en les unissant

dans leur engagement pour une fraternité universelle, au-delà des différences dans les domaines politique, culturel, national et religieux. Cette marque d'estime pour le pape de la part de la Franc-maçonnerie est une information, mais ce n'est pas une surprise. Après Paul VI, Jorge Mario Bergoglio (qui est membre honoraire du Rotary club depuis 1999) est décidément le pape le plus apprécié de la Franc-maçonnerie internationale ».

Le veau d'or toujours debout et le martyr rendu inutile par le pluralisme religieux

Le 8 février, Mgr Athanasius Schneider, évêque auxiliaire de l'archidiocèse d'Astana (Kazakhstan) rendait publique une profession de foi qui répondait également – sans la citer – à la Déclaration commune du pape François et du grand imam d'Al-Azhar où la « diversité des religions » est qualifiée de « sage volonté divine » : « Au cours de ces dernières décennies on a souvent entendu – y compris de la bouche de certains représentants de la hiérarchie de l'Eglise – des déclarations à propos de la théorie des "chrétiens anonymes". Cette théorie affirme ce qui suit : la mission de l'Eglise dans le monde consisterait, au bout du compte, à faire naître la conscience que tous les hommes doivent avoir de leur salut en Jésus-Christ, et par voie de conséquence, de leur adoption filiale en Jésus-Christ. Car, selon cette même théorie, chaque être humain possède déjà la filiation divine dans les profondeurs de sa personnalité. Cependant, une telle théorie contredit directement la Révélation divine, telle que le Christ l'a enseignée, et que ses apôtres et l'Eglise l'ont toujours transmise au long de plus de 2000 ans, sans changement et sans l'ombre d'un doute. (...)

« La tâche la plus urgente de l'Eglise en notre temps est de se soucier du changement climatique spirituel et de la migration spirituelle (allusions transparentes à l'écologie et aux migrations soutenues par le pape François. NDLR), à savoir de ce que le climat de non croyance en Jésus-Christ, le climat de rejet de la royauté du Christ, puissent être changés en climat de foi explicite en Jésus-Christ, en climat d'acceptation de sa royauté, et que les hommes puissent migrer de la misère de l'esclavage spirituel de l'incroyance vers le bonheur

d'être fils de Dieu, et d'une vie de péché vers l'état de grâce sanctifiante. Voilà les migrants dont il est urgent que nous prenions soin.

« Le christianisme est la seule religion voulue par Dieu. Donc, il ne peut jamais être mis côte à côte avec les autres religions, comme s'il en était complémentaire. (...) Il n'y a qu'un chemin vers Dieu, et c'est Jésus-Christ, car Lui-même a dit : "Je suis le chemin" (Jn 14, 6). Il n'y a qu'une vérité, et c'est Jésus-Christ, car Lui-même a dit : "Je suis la vérité" (Jn 14, 6). Il n'y a qu'une vraie vie surnaturelle de l'âme, et c'est Jésus-Christ, car Lui-même a dit : "Je suis la vie" (Jn 14, 6).

« Le Fils incarné de Dieu a enseigné qu'en dehors de la foi en Lui il ne peut y avoir de religion vraie et agréable à Dieu : "Je suis la porte. Si quelqu'un entre par moi, il sera sauvé" (Jn, 10, 9). Dieu a commandé à tous les hommes, sans exception, d'écouter son Fils : "Celui-ci est mon Fils bien-aimé ; écoutez-Le !" (Mc 9, 7). Dieu n'a pas dit : "Vous pouvez écouter mon Fils ou vous pouvez écouter d'autres fondateurs de religion, car c'est ma volonté qu'il y ait diverses religions". Dieu nous a interdit de reconnaître la légitimité de la religion d'autres dieux : "Tu n'auras point d'autres dieux (étrangers) devant moi" (Ex 20, 3) et : "Ne portez pas un même joug avec les infidèles ; car quelle union y a-t-il entre la justice et l'iniquité ? ou quelle association entre la lumière et les ténèbres ? ou quel accord entre le Christ et Bélial ? ou quelle part entre le fidèle et l'infidèle ? quel rapport entre le temple de Dieu et les idoles ?" (2 Cor 6, 14-16).

« Si d'autres religions correspondaient de la même manière à la volonté de Dieu, il n'y aurait jamais eu la condamnation divine de la religion du Veau d'or au temps de Moïse (cf. Ex 32, 4-20) ; et s'il en était ainsi, les chrétiens d'aujourd'hui pourraient impunément pratiquer la religion d'un nouveau Veau d'or, puisque toutes les religions sont, selon cette théorie, des chemins qui plaisent aussi à Dieu. Dieu a donné aux Apôtres, et à travers eux à l'Eglise, pour tous les temps, l'ordre solennel d'instruire toutes les nations et les croyants de toutes les religions dans l'unique Foi véritable, en leur ap-

prenant à observer tous ses commandements divins et en les baptisant (cf. Mt 28, 19-20). Depuis les prédications des Apôtres et du premier pape, l'apôtre saint Pierre, l'Eglise a toujours proclamé qu'il n'y a de salut en aucun autre nom, c'est-à-dire, en aucune foi sous le ciel, par lequel les hommes doivent être sauvés, mais au Nom et dans la Foi en Jésus-Christ (cf. Ac 4, 12). (...)

« On aurait épargné le martyr aux Apôtres et aux innombrables martyrs chrétiens de tous les temps, spécialement ceux des trois premiers siècles, s'ils avaient dit : "La religion païenne et son culte est un chemin qui correspond aussi à la volonté de Dieu". Il n'y aurait pas eu par exemple de France chrétienne, pas de "Fille aînée de l'Eglise", si saint Remi avait dit à Clovis, roi des Francs : "Ne méprisez pas la religion païenne que vous avez adorée jusqu'à présent, et adorez désormais le Christ que vous avez persécuté jusqu'à maintenant". Le saint évêque a en réalité parlé très différemment, même si c'est d'une manière assez rude : "Adore ce que tu as brûlé, et brûle ce que tu as adoré."

« La vraie fraternité universelle ne peut se réaliser qu'en Jésus-Christ, et précisément entre personnes baptisées. La pleine gloire de fils de Dieu ne sera atteinte que dans la vision béatifique de Dieu au ciel, comme l'enseigne la Sainte Ecriture : "Voyez quel amour le Père nous a témoigné, pour que nous soyons appelés enfants de Dieu et que nous le soyons en effet. Si le monde ne nous connaît pas, c'est parce qu'il ne l'a pas connu. Bien-aimés, nous sommes dès maintenant enfants de Dieu, et ce que nous serons n'a pas encore été manifesté. Nous savons que, lorsque ce sera manifesté, nous serons semblables à lui, parce que nous le verrons tel qu'il est." (1 Jn 3, 1-2).

« Aucune autorité sur terre – pas même l'autorité suprême de l'Eglise – n'a le droit de dispenser les fidèles d'autres religions de la foi explicite en Jésus-Christ, en tant que Fils incarné de Dieu et seul Sauveur de l'humanité, en leur assurant que les différentes religions sont voulues en tant que telles par Dieu lui-même. Elles restent indélébiles – car écrites du doigt de Dieu et d'une clarté cristalline – les paroles du Fils

de Dieu : "Celui qui croit en Lui n'est pas jugé ; mais celui qui ne croit pas est déjà jugé, parce qu'il ne croit pas au nom du Fils unique de Dieu" (Jn, 3, 18). Cette vérité a valu jusqu'à maintenant pour toutes les générations chrétiennes, et elle restera valide jusqu'à la fin des temps, indépendamment du fait que certaines personnes dans l'Eglise, en notre temps si capricieux, si lâche, si avide de sensationnel et si conformiste, réinterprète cette vérité dans un sens contraire à sa formulation évidente, présentant ainsi cette réinterprétation comme si elle constituait une continuité du développement de la doctrine. »

(Sources : NBQ/ aldomariavalli/trad. à partir de J.Smits/benoitetmoi – FSSPX. Actualités - 22/02/2019)

Décès du cardinal Godfried Danneels



Le cardinal Godfried Danneels est décédé le 14 mars 2019, à Malines, à l'âge de 85 ans. Né le 4 juin 1933 à Kanehem, en Flandre orientale, il est l'aîné d'une famille de six enfants dont les parents sont instituteurs. Après ses études au collège Saint-Joseph de Tielt puis au grand séminaire de Bruges, il est ordonné prêtre en 1957. Diplômé en philosophie de l'Université de Louvain, il étudie au Collège belge de Rome de 1954 à 1959 où il devient docteur en théologie. Il est alors nommé directeur spirituel au grand séminaire de Bruges et professeur de liturgie à Louvain. En 1969, tout en continuant d'enseigner à la faculté de théologie de Louvain, il assure la formation continue des prêtres du diocèse de Bruges, dans le cadre de l'aggiornamento post-conciliaire auquel il adhère avec ferveur. Il publie de nombreux articles dans diverses revues théologiques et collabore à la rédaction de documents théologiques, liturgiques et pastoraux pour l'épiscopat belge.

Nommé évêque d'Anvers, en 1977, par le pape Paul VI, Mgr Danneels est sacré évêque par le cardinal Suenens, le 18 décembre. En juin 1978, Mgr Danneels devient membre de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi. En 1979, Mgr Danneels succède au cardinal Suenens comme archevêque de Malines-Bruxelles. Il devient président de la Conférence épiscopale de Belgique en 1980 jusqu'en 2010. Le 2 février 1983, Mgr Danneels est créé cardinal par Jean-Paul II.

De 1980 à 1994, le cardinal Danneels représente à Rome les évêques belges aux synodes des évêques où il est choisi comme membre du secrétariat permanent. En 1985, au synode extraordinaire pour les vingt ans du Concile Vatican II, le cardinal Danneels est même nommé rapporteur. Il a été membre de la Congrégation pour l'Enseignement catholique, de celle pour l'Évangélisation des Peuples, de la Congrégation du Culte divin et de la Discipline des Sacrements, et de celle pour les Églises Orientales, du Secrétariat des non-croyants et du Conseil pour les Affaires publiques de l'Église.

C'est dire l'importance du personnage à la capacité reconnue et dont l'influence libérale a été en proportion. Ainsi, au fil des années, son action a été renforcée en faveur de la réforme progressiste issue du Concile Vatican II et dont l'Eglise et la société, particulièrement en Belgique, souffre jusqu'aujourd'hui. L'attitude du cardinal a été sérieusement mise en cause en 1990 lors de la sinistre loi sur l'avortement et en 2010 lors des affaires d'abus sur mineurs dans le clergé¹.

Le cardinal Danneels a été électeur aux conclaves de 2005 et de 2013. Avec les très progressistes cardinaux Martini et Kasper, il était membre actif du « Groupe de Saint-Gall » qui, dès 1996, travailla à l'après Jean-Paul II et à empêcher l'élection du Cardinal Ratzinger. Si ce travail n'a pas abouti en 2005, les idées et l'influence ont fait leur chemin, même après la dissolution du groupe en 2006. Ainsi l'élection du pape François correspondait aux attentes du « Groupe de Saint-Gall »². Il n'était pas fortuit que le cardinal Godfried Danneels fût présent tout près du nouvel élu, sur le balcon de la Basilique Saint-Pierre,

le soir de l'élection du 13 mars 2013. L'ancien primat de Belgique participa encore activement, dans l'aile progressiste menée par le cardinal Kasper, aux deux synodes consacrés à la famille par le pape François en 2014 et 2015³.

L'Eglise en Belgique a perdu en la personne du cardinal Danneels, celui qui a poursuivi la dilution du catholicisme belge commencée sous la houlette du cardinal Suenens. Le pourcentage de catholiques dans le pays est passé de 72% (1981) à 50% (2009); la présence à la Messe de 69% (1979) à 5,4% (2009)⁴.

1. <http://www.lanuovabq.it/it/quei-coccodrilli-agio-grafici-per-il-cardinale-danneels>

2. <https://leblogdejeannesmits.blogspot.com/2015/09/le-cardinal-danneels-et-la-mafia-de.html>

3. <https://fr.aleteia.org/2014/10/09/cardinal-danneels-a-nous-de-trouver-les-chemins-de-misericorde-pour-les-divorces-remaries/>

4. <http://www.lanuovabq.it/it/quei-coccodrilli-agio-grafici-per-il-cardinale-danneels>

Une mitaine du Padre Pio confiée au district d'Amérique du Sud



Le jeudi 21 mars 2019, à San Giovanni Rotondo, le supérieur du district de la Fraternité Saint-Pie X en Amérique du Sud, M. l'abbé Mario Trejo, accompagné du premier assistant et du secrétaire de district, a reçu une mitaine utilisée par le père Pio de Pietralcina pour couvrir ses stigmates.

Il y a quelques années, le prieur de Buenos Aires, M. l'abbé Ezequiel Rubio, avait demandé au responsable des groupes de prière du Padre Pio en Argentine une mitaine qui avait protégé les stigmates du saint prêtre.

Il entendait aider un jeune homme du prieuré, très malade, qui implorait du ciel sa guérison par l'intercession du

Padre Pio. Muni de la précieuse mitaine, l'abbé Rubio bénit le malade qui obtint la grâce qu'il sollicitait avec ferveur. Depuis ce jour, les demandes pour obtenir la bénédiction avec cette mitaine se sont multipliées en Argentine, pays où le célèbre capucin fait l'objet d'une grande vénération, probablement due à l'importante immigration italienne.

C'est ainsi que naquit le désir d'obtenir la garde de la mitaine de façon permanente, afin de mieux diffuser parmi les fidèles la piété et la dévotion propagées par le célèbre capucin. L'an dernier, une demande officielle fut déposée au sanctuaire de San Giovanni Rotondo, qui fut appuyée par l'autorité locale.

Le 21 mars 2019, le Père Gardien a bien voulu accorder aux prêtres de la Fraternité Saint-Pie X la garde de cette mitaine :

« En reconnaissance du patient laborieux accompli par l'abbé Rubio et ses confrères, pour la persévérance avec laquelle ils ont diffusé le message et la spiritualité du Padre Pio, ainsi que pour maintenir sa charité envers les malades et les personnes qui souffrent ou qui vivent dans des situations de précarité ».

Dans un communiqué, le Supérieur de district exprime sa gratitude au sanctuaire de San Giovanni Rotondo. Le Padre Pio (1887-1968) demeure un exemple de prière et d'abnégation de soi, mais aussi de dévotion au saint sacrifice de la messe – il refusa tout changement dans la liturgie – et de piété mariale.

Fidèle au chapelet quotidien, il brilla par le ministère de la confession et par l'exercice de la charité fraternelle. Il fonda notamment un hôpital destiné à soulager la souffrance des pauvres et des malades.

Gratifié des stigmates à l'instar de saint François, le capucin est aussi un exemple de sainteté sacerdotale et de renoncement. Il exprime comment le prêtre, en s'offrant comme victime à chaque messe, célèbre un vrai et authentique sacrifice.

(Source : district d'Amérique du Sud / FSSPX.Actualités - 27/03/2019)

Fraternité Saint-Pie X : rentrée des séminaires de l'hémisphère sud



Les séminaires de la Fraternité Saint-Pie X dans l'hémisphère sud ont fait leur rentrée en ce mois de mars consacré à saint Joseph, patron de l'Eglise universelle.

En Argentine, le séminaire Notre-Dame Corédemptrice à La Reja accueille 10 étudiants en année d'humanités, ainsi que 10 séminaristes en première année de spiritualité : 4 Brésiliens, 3 Mexicains, 2 Argentins et 1 Paraguayen. Deux postulants frères venus du Brésil et du Mexique ont également frappé à la porte du noviciat des Frères de la Fraternité Saint-Pie X.

En Australie, le séminaire de la Sainte-Croix à Goulburn accueille 6 étudiants en année d'humanités, ainsi que 2 séminaristes en première année de spiritualité : 1 Australien et 1 Néo-Zélandais. Deux postulants frères (1 Nigérian et 1 Sud-Africain) sont également entrés au noviciat des Frères.

Avec les rentrées de l'automne 2018 à Zaitzkofen (Allemagne), Flavigny (France) et Dillwyn (USA), le total des entrées dans les séminaires de la Fraternité pour cette année académique est de 62 séminaristes en première année.

(Source : FSSPX/MG – FSSPX. Actualités du 12/03/19)

Chronique du prieuré

Chronique du prieuré de décembre 2018 à mars 2019

- La nuit de Noël nous inaugurons et bénissons les nouveaux santons de la crèche que nous venons d'acquérir grâce à la générosité de nos fidèles.



- Depuis la fin du mois de novembre jusqu'en février le prieuré est en travaux pour refaire les toitures.



• Le 2 février les dames et demoiselles du ménage se retrouvent en la salle saint Joseph sous la houlette de Madame Christine Boniface pour un déjeuner. Qu'elles soient vivement remerciées pour leur inlassable dévouement !



• La Croisade Eucharistique, sous la direction de l'abbé Hennequin, organisa cet hiver diverses sorties.



Sommaire



3 ÉDITORIAL

4 DOSSIER

- Catéchisme de la Somme Théologique : la Charité 4
- La pratique de la charité chrétienne d'après Saint Vincent de Paul .. 7
- Mgr Lefebvre : Qu'ils trouvent chez vous
une assistance compréhensive 12



14 RÉFÉRENCES CHRÉTIENNES



- Spiritualité : Retraite avec Saint Jean
L' Esprit de Vérité et d'Amour 14
- Catéchisme de Saint Pie X : Le pape et les évêques 16
- Sur la question d'un pape hérétique 18

27 CHRONIQUES

- Restauration des 9^{ème} et 10^{ème} stations du chemin de croix 27
- Entretien du Supérieur général de la Fraternité Saint-Pie X 30
- Nouvelles de l'Eglise et du monde 32
- Chronique du prieuré 38

